

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

# ANNUEL REGLEMENT REGIONAL 2020-2021



LIGUE  
**OCCITANIE**  
PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

## Waterpolo





# Règlements sportifs Water-Polo

## OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

**2020-2021**





# Sommaire Water-Polo



<b>Mémento</b> .....	3
Années d'âge pour la saison 2020/2021 .....	3
Surclassements pour la saison 2020/2021 .....	3
Critérium nationaux.....	3
Compétitions Inter-ligues Midi-Méd .....	4
<b>Dispositions générales relatives aux clubs</b> .....	5
Matériel et champ de jeu .....	6
Délégués et officiels .....	6
Arbitrage .....	6
Engagement des équipes de Jeunes .....	6
Dispositions diverses .....	7
<b>Dispositions communes à toutes les épreuves régionales</b> .....	8
Dispositions générales .....	8
Engagements .....	8
Licences et qualifications des joueurs et joueuses .....	8
Catégories d'âge et surclassements.....	9
Formules et participants.....	10
Préparation et programmes des journées .....	10
Désignation des arbitres.....	10
Forfaits .....	10
Carton rouge et fautes disqualifiantes (EDA, EDA+P+4min) .....	10
Composition des équipes .....	11
Score des matches .....	11
Aménagement de la règle des Gardiens .....	11
Disposition afin de pouvoir limiter les trop grands écarts de score lors des matches de catégorie jeune .....	11
Classements .....	12
Réclamation.....	12
Blessure et accident .....	12
Participation de joueurs étrangers.....	12
Équipes secondes et troisièmes .....	12
Délégués .....	12
<b>Compétitions et autres organisations régionales</b> .....	14
Calendrier général 2020/2021 .....	14
Championnats régionaux seniors .....	14
Championnat régional féminin .....	14
Programme Jeune .....	15
Programme U17.....	15
Programme U15 mixte .....	15
Programme U13 mixte .....	16
ENF & Pass'Compétition .....	17
Programme U11 & U9 mixte.....	17
Coupe régionale.....	17
Sélections régionales .....	17
Programme Estival .....	17
Manifestations exceptionnelles .....	17
<b>Annexes</b> .....	18
Formulaire de simple ou double sur classement .....	18
Tableau des sanctions automatiques .....	20
Formulaire de demande d'extension de licence .....	21
Champ de jeu .....	23
Zone de remplacement .....	26
Programme U13 .....	26
Programme U15 .....	26
Programme U17 .....	26
Programme Sénior .....	26

# Memento

## Les années d'âges pour la saison 2020/2021 (cf chap 3.1 des règlement FFN) :

Catégorie	Années de naissance	Age en 2020
<b>U17</b>	Joueurs nés en 2000 à 2003 et 2004(*)	18 ans à 21 ans
<b>U17</b>	Joueurs nés en 2004, 2005 et 2006(*)	15 ans, 16 ans et 17 ans
<b>U15</b>	Joueurs nés en 2006, 2007 et 2008(*)	13 ans, 14ans et 15 ans
<b>U13</b>	Joueurs nés en 2008, 2009 et 2010(*)	11 ans, 12 ans et 13 ans
<b>U12</b>	Joueurs nés en 2007, 2008 et 2011(*) (Uniquement pour la coupe de France des Départements)	10 ans, 11 ans, et 12 ans
<b>U11</b>	Joueurs nés en 2010, 2011 et 2012 (*)	9 ans, 10 ans et 11 ans
<b>U9</b>	Joueurs nés en 2012 et 2013 et 2012 (*)	7 ans, 8 ans et 9 ans
<b>Pass'compétition</b>	2012 et après	9 ans, 10 ans et 11 ans

(\*) : Simple surclassement

## Les surclassements pour la saison 2020/2021 (cf chap 3.2 des règlements FFN) :

Catégorie	Années de naissance	Surclassements possibles
<b>17 ans et +</b>	2004 et avant	
<b>16 ans</b>	2005	Simple surclassement pour jouer en seniors
<b>15 ans</b>	2006	Simple surclassement pour jouer en U17 Double surclassement pour jouer en Seniors & U21
<b>14 ans</b>	2007	Simple surclassement pour jouer en U17
<b>13 ans</b>	2008	Simple surclassement pour jouer en U15
<b>12 ans</b>	2009	Simple surclassement pour jouer en U14
<b>11 ans</b>	2010	Simple surclassement pour jouer en U13
<b>10 ans</b>	2011	Simple surclassement pour jouer en U12
<b>9 ans</b>	2012	Simple surclassement pour jouer en U11

**Pour les jeunes filles** sauf avis contraire du Médecin (Médecin de la FFN pour les sélections) les surclassements ci-dessus s'appliquent, avec double surclassement possible pour toute catégorie en dessous de celle citée en tant que simple surclassement. *Exemple : une fille de 11 ans peut jouer avec un simple surclassement avec des filles de 13 ans, et avec un double surclassement avec des filles de 14 ans.*

Conformément à l'article 3-2-1 du règlement fédéral : Le certificat médical préalable à la pratique sportive du Water-Polo en compétition autorisant le simple ou double surclassement, devra être adressé par le club :

- Au comité départemental pour les compétitions départementales
- A la ligue régionale pour les compétitions régionales
- A la FFN pour les compétitions nationales

Conformément à l'article 7.7 du Règlement Médical, la Commission Médicale Fédérale (CMF) impose dans tous les cas de demande de simple ou de double surclassement :

- Une visite médicale d'aptitude approfondie spécifique de la discipline ;
- La rédaction du feuillet (Annexe 3 – Fiche de surclassement) avec l'avis du médecin examinateur à adresser sous pli confidentiel au MF
- Un électrocardiogramme de repos.

## Compétitions Inter-Ligues par catégorie d'âge (cf chap 3.2.3 des règlements FFN) :

Intitulé	Date limite d'engagement	Années de naissance
<b>Coupe de France des Inter Ligues U13 (mixte)</b> Du 14 au 19 juillet 2021	?	Réservés aux joueurs nés en 2008 et 2009
<b>Coupe de France des Inter Ligues U15 Espoirs Filles</b> février & juin 2021	?	Réservée aux joueuses nées en 2006 et 2007 Joueuses nées en 2008 avec un simple surclassement Joueuses nées en 2009 avec un double surclassement
<b>Coupe de France des Inter Ligues Garçons U15</b> Du 9 au 12 juillet 2021	?	Réservés aux joueurs nés en 2006 et 2007
<b>Coupe de France des Inter Ligues Garçons U17</b> Du 9 au 12 juillet 2021	?	Réservés aux joueurs nés en 2004 & 2005 Joueurs nées en 2006 avec un simple surclassement

## Compétitions interclubs (cf chap 3.2.2 des règlements FFN) :

Intitulé	Période compétitive
<b>CLUBS : Phases Inter-Ligue Championnat Nationale 3 Seniors</b>	De fin mars au 30 avril 2021
<b>DEPARTEMENTS : Coupe de France Garçons moins de 12 ans (U12) *</b>	Juin 2021
<b>CLUBS : Championnats Garçons moins de 17 ans</b>	D'octobre 2020 au 30 avril 2021
<b>CLUBS : Championnat Garçons MM15 moins de 15 ans</b>	D'octobre 2020 au 30 avril 2021
<b>CLUBS : Championnat MM13 Garçons moins de 13 ans</b>	D'octobre 2020 au 30 avril 2021
<b>CLUBS : Tournoi Féminin MMFém*</b>	D'octobre 2020 au 30 avril 2021

\* ces championnats sont ouverts aux équipes d'ententes interclubs

## Matériel et champ de jeu

1. Le club organisateur est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond bien aux différents règlements : délimitation du champ de jeu, emplacement et dimensions des buts, marquages des lignes de but, des 2m, des 5m, des 6m, de la ligne médiane, de la zone d'exclusion, etc.
2. Des bancs et/ou chaises devront être fournis en nombre suffisant pour permettre aux remplaçants et trois officiels maximum, à chaque équipe d'être assis, conformément aux Règles du jeu.
3. Le club organisateur devra mettre et retirer les buts, relever si besoin les plongeurs et les remettre en place à la fin de la ou des rencontres.
4. Chaque arbitre doit pouvoir disposer de l'espace nécessaire sur le bord du bassin pour lui permettre de suivre facilement le jeu.
5. Toute personne n'exerçant pas de fonctions officielles ne sera pas admise à pénétrer dans cet espace.
6. Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque (sous réserve des sanctions prévues au règlement financier) soit, au minimum :
  - une feuille de match réglementaire de la FFN (cf annexe)
  - un chronomètre à grand cadran (210 mm), pour le décompte du de jeu
  - un chronomètre à cadran moyen (120 mm), pour le décompte du temps de possession continue du ballon (30 secondes)
  - un chronomètre, pour le décompte de la durée des temps morts et pour le décompte de l'arrêt du jeu en cas de blessures (WP 25-3)
  - un sifflet, pour signaler les fins de périodes, de temps morts, et la 3ème faute personnelle sur penalty
  - une corne de brume ou un sifflet spécifique, pour signaler la fin des 30 secondes de possession continue du ballon
  - un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes)
  - un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes)
  - un tableau d'affichage des temps morts (lisible depuis les bancs des équipes)
  - 4 drapeaux respectivement :
    - Bleu : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu bonnet bleu
    - Blanc : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu bonnet blanc
    - Rouge : pour signaler la 3ème faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu
    - Jaune : autoriser, avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité à l'issu des 4 minutes effectives d'infériorité numérique.
7. Les arbitres et/ou le délégué doivent s'assurer de la régularité des installations et du matériel, et si nécessaire, les faire remettre en état, avant le début du match.
8. *Dans le cadre des accords de partenariat avec la société Décathlon, seuls les ballons de la marque Décathlon sont admis pour l'ensemble des championnats. (Toutes les divisions et tous les niveaux). Il appartient au club organisateur de fournir au moins cinq (5) ballons identiques par équipe. Les ballons seront de type :*

Taille	Poids	Circonférence	Catégories d'âges
Type « 1 »	233/253 g	50/51.5 cm	Pass'compétition, U 9, U11
Type « 2/3 »	300/330 g	58/60 cm	U12 U13
Type « 4 »	400/450 g	65/67 cm	U15 Filles, U17 Filles et plus, U15 garçons jusqu'à la phase pré nationale incluse.
Type « 5 »	400/450 g	68/71 cm	U15 garçons (1/4 Finale et Finale nationales), U17 garçons et plus.

*La pression des ballons pourra être vérifiée par les arbitres et/ou le délégué avant les rencontres. Des changements de pression pourront être demandés si besoin.*

## Délégués et officiels

1. Le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit au défi Water-polo, aux arbitres et au délégué, l'heure et le lieu de la (des) rencontre(s).
2. Le club organisateur désigné par le défi Water-polo a la charge du service d'ordre. Il doit veiller particulièrement à ce que les arbitres, le délégué, les juges de buts et officiels de table de marque soient complètement isolés du public. En cas de manifestations hostiles, notamment envers les officiels, le club organisateur devra prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection avant, pendant et après le match.

Toute faute relevée contre le club organisateur sera soumise, après enquête, à l'organisme de discipline compétent.

3. Le club organisateur doit fournir les officiels nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque soit :
  - deux chronométrateurs
  - un ou deux secrétaires
  - deux juges de buts éventuellement

Les officiels doivent être titulaires du diplôme d'officiel « B » de Water-polo ou stagiaires ou jeune officiel B.

4. Tout membre du défi Water-polo aura accès à la table de marque. De même, deux personnes licenciées des équipes visiteurs pourront avoir accès à la table de marque. Cependant, ils ne doivent pas faire de déclarations avant, pendant et après le match.
5. Les arbitres et/ou le délégué doivent vérifier avant chaque rencontre les instructions diffusées par le défi Water-polo et s'assurer de leur bonne application.

## Arbitrage

1. Les clubs devront présenter au minimum un padawan (14-15 ans) ou un jeune arbitre régional par équipe jeune engagée, un arbitre stagiaire régional par équipe engagée en Championnat d'Occitanie Sénior et deux arbitres régionaux pour pouvoir s'engager en N3.

Engagement	Nombre minimum d'arbitres à présenter
N3	2 arbitres régionaux minimum
Chpt Régional Sénior	1 arbitre stagiaire régional par équipe
Championnats Jeunes U15 et U17	1 jeune arbitre régional par équipe
Championnats Jeunes U13	1 padawan par équipe

2. Les arbitres pourront être les mêmes que ceux que le club met à disposition de la Fédération.
3. Une pénalité financière sera appliquée pour tout manquement à cette règle (voir règlement financier).
4. Cas particulier de la N3 :

Afin d'assurer les 112 prestations en double arbitrage des 56 matchs de N3 (si 8 équipes engagées), il est prévu le système de bonifications-sanctions suivant :

- 4.1. les clubs engageant des équipes en N3 Occitanie ont obligation de présenter suffisamment d'arbitres pour assurer au moins 80% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 (arrondi au nombre entier supérieur). Soit en 2020-2021, un quota de 12 matchs pour une équipe engagée en N3 et 23 pour 2 équipes. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une pénalité prévue au règlement financier.
- 4.2. les clubs assurant plus de 120% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 (arrondi au nombre entier supérieur) soit un quota de 17 matchs pour une équipe engagée en N3 et 34 matchs pour 2 équipes, bénéficieront d'un bonus, prévu au règlement financier, à valoir sur leurs engagements de 2021-2022.
- 4.3. Seules les rencontres des championnats N3 Occitanie et U21 compteront pour le calcul des quotas de chaque club. Les arbitres désirant officier pour un club donné pourront ne pas être licenciés dans ce même club, mais devront être déclarés sur la fiche récapitulative d'engagement, en début de saison.

5. Clubs d'ELITE Fédérale : 2 Arbitres Fédéraux, 4 Officiels B et 4 Jeunes Arbitres / Officiels

Chaque année, les clubs doivent présenter des jeunes officiels en formation

6. Les clubs qui n'avaient aucune équipe engagée la saison précédente sont dispensés de cette obligation. Ils devront cependant **inscrire des officiels en formation** pour pouvoir répondre à leurs obligations dès la saison en cours pour les officiels B, et pour la saison suivante en termes d'arbitre.

7. Une liste des arbitres régionaux et stagiaires sera communiquée aux clubs avant le début des championnats. Ceux-ci devront informer le défi water-polo de la LOPMN, dès la parution de cette liste, des modifications ou erreurs.
8. Pour les championnats sous forme de tournois, les clubs doivent prévoir au moins un arbitre par journée de compétition régionale auxquelles ils participent. Cet arbitre peut être un joueur de l'équipe engagée.

## Engagement des équipes de Jeunes

Si au niveau fédéral les clubs ont obligations d'engager des équipes dans les championnats jeunes (cf art.2.4 des règlements FFN 2020-2021), en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, aucune obligation d'avoir des équipes de Jeunes régulièrement classées en fin de championnat n'existe. Autrement dit, les équipes de N3 Occitanie et autre division régionale n'ont pas d'obligation d'engager des équipes de Jeunes dans les championnats régionaux **bien que ceci soit vivement recommandé** pour le développement du Water-polo dans notre région.

## Dispositions diverses

1. Les délégués de chaque équipe seront personnellement responsables de la rédaction des feuilles sur Extranat, et/ou sur papier, qui devront comporter leur signature, les noms (en lettres capitales) prénoms et numéros de licence des joueurs.
2. À l'issue de chaque journée, les clubs organisateurs devront remettre les originaux des feuilles de match aux arbitres ou au délégué de la Commission Water-polo.
3. Les arbitres ou le délégué devront transmettre au référent concerné du défi water-polo, les feuilles de match numérisées au format PDF (Camscan ou autre application pour smartphone) dès la fin de la rencontre ou du tournoi.
4. Les arbitres ou le délégué devront transmettre au référent concerné du Défi Water-polo, les originaux « papier » des feuilles de match, **dans le mois suivant la rencontre** (date de réception).
5. En l'absence de délégué du défi Water-polo ou d'arbitres nommés, le club organisateur transmettra directement les copies électroniques et originaux des feuilles de match au référent concerné du défi Water-polo, dans les mêmes délais.



# Dispositions communes à toutes les compétitions régionales

**A défaut de dispositions spécifiques dans les présents règlements, les réglementations FINA Water Polo et FFN Water-polo (et leurs annexes) sont en vigueur.**

## 1. Dispositions générales

- 1.1.** Déroulement des championnats régionaux de Water-polo :
  - pour toutes les catégories jeunes, sous forme de tournois, à partir de début octobre jusqu'au mois de juin,
  - N4Honneur, sous forme de tournois d'octobre jusqu'au mois de juin,
  - La N4Excellence se déroulera en matches Aller/Retour, avec un maximum de 8 équipes
- 1.2.** Ils sont ouverts à toutes les équipes des clubs d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, quelques équipes des ligues voisines pouvant y participer, hors classement officiel et après accord du défi water-polo.
- 1.3.** En dehors des cas particuliers et adaptations prévus dans le présent règlement, le règlement sportif de la Fédération Française de Natation s'applique.
- 1.4.** L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Ligue Régionale vaut acceptation de l'ensemble des règlements sportifs et financiers.
- 1.5.** Ces Championnats sont ouverts à tous les Clubs régulièrement affiliés à la Fédération Française de Natation et appartenant à la LOPMN à jour de tous les paiements dus pour la saison précédente (droits d'engagements, amendes, formations).
- 1.6.** Les clubs appartenant à d'autres ligues pourront prendre part aux Championnats de Water-polo organisés par la Ligue Régionale après accord du défi Water-polo, moyennant la participation financière prévue au règlement financier. Mais ils ne pourront pas être consacrés Champions régionaux d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée. S'ils sont vainqueurs du Championnat auquel ils ont participé, ce sera le premier club de la LOPMN du classement qui remportera le titre.
- 1.7.** Ne pourront participer que les équipes à jour de leurs obligations financières pour la saison passée et en cours, et engagées dans les délais.
- 1.8.** Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le défi Water-polo.
- 1.9.** En cas de force majeure, le défi Water-polo se réserve le droit d'apporter les modifications nécessaires au Règlement ci-dessus.

## 2. Engagements (Se référer également aux conditions financières)

- 2.1.** Les engagements seront effectifs à réception des pièces complémentaires (formulaires joints au règlement financier, liste joueurs brûlés, chèques ou virement) au plus tard aux dates limites prévues pour chaque compétition (cf. partie "*les compétitions régionales*").
- 2.2.** Tout engagement dans une catégorie sera refusé après la date limite d'engagement sauf accord exceptionnel et argumenté du défi Water-polo.

## 3. Licences et qualifications des joueurs et joueuses

- 3.1.** Toute personne participant à une épreuve régionale, à quelque titre que ce soit (joueur, entraîneur, arbitre, officiel ou dirigeant...) doit, au moment de sa participation, détenir une licence. La procédure d'enregistrement des licences (Extranat) sur le site fédéral permet de valider cette homologation et d'éditer un récépissé de licence à produire lors de chaque match.
- 3.2.** Transferts (Article 1.5 du règlement FFN 2020/2021) :
  - *Pour tous les championnats de water-polo, les transferts, qu'ils soient nationaux ou internationaux, ne peuvent être conclus qu'entre le 1er juin et le 30 septembre et entre le 1er et le 31 janvier de l'année, sauf circonstances exceptionnelles, sur présentation de justificatifs et à l'appréciation du Comité Directeur et/ou du Défi Water-polo d'Occitanie.*
  - *Dans l'ensemble des divisions à l'exception des divisions Elite et Nationale 1 Masculine ainsi que la division Elite Féminine, il est cependant autorisé le renouvellement d'une licence (dans le dernier club) ou la prise d'une première licence dans n'importe quel club pour pouvoir évoluer dans les championnats en dehors de ces périodes de transfert.*
- 3.3.** La **double licence** est possible : un nageur évoluant dans un club affilié à la FFN et ne pratiquant pas le Water-polo peut obtenir une double licence dans un autre club.

### 3.4. Extension de licence

L'extension de licence est un dispositif visant à permettre à de jeunes joueurs/joueuses, d'évoluer au meilleur niveau dans leur catégorie d'âge. En leur offrant la possibilité d'étendre leur licence prise dans leur club dit « principal » à un autre club dit « secondaire ».

En principe, seulement deux types d'extension de licence peuvent être accordés. Il s'agit des cas où, un joueur ou une joueuse peut au cours d'une même saison :

- Jouer à la fois dans un club dit "principal" au sein d'un championnat senior ainsi que dans un autre club dit "secondaire" dans un championnat de sa catégorie d'âge
- Jouer avec son club principal à un championnat de France U15 ou U17 au niveau Ligue ou Inter-Ligue et sous extension de licence participer au niveau inter-Ligues et/ou national avec un club secondaire. A condition que le club principal ne soit pas lui-même qualifié en phase inter-Ligues et/ou nationale.

Une exception existe mais ne concerne uniquement que les licenciées féminines dont le club dit « principal » ne dispose pas d'équipe séniors. Ainsi, elles peuvent, au cours d'une même saison, jouer à la fois dans un club dit « principal » au sein d'un championnat de leur catégorie d'âge et dans un autre club dit « secondaire » dans un championnat Seniors.

#### Conditions d'autorisation d'une extension de licence

Pour qu'une extension de licence soit autorisée, les conditions suivantes doivent être satisfaites :

- Le joueur ou la joueuse peut participer à un championnat U15, U17 ou Espoirs
- Le club principal et le club secondaire émettent tous les deux un avis favorable à l'extension de licence
- Tout forfait du club principal en championnat U15, et/ou U17 entraîne automatiquement l'annulation de toute extension de licence
- Le club principal reste prioritaire en termes de disponibilité du joueur ou de la joueuse en championnat sauf si un accord différent existe avec le club secondaire
- Le nombre de joueurs, issu d'un ou de plusieurs clubs principaux, est limité à 2 par saison, catégorie et feuille de match.
- Le nombre de joueuses issues d'un ou de plusieurs clubs principaux, pouvant jouer sous extension de licence pour un club secondaire est limité à 3 par saison et feuille de match pour les joueuses seniors et illimité par saison et par catégorie pour les joueuses issues des catégories U9/U11/U13/U15/U17
- La participation d'un joueur ou d'une joueuse au sein d'un club secondaire doit s'inscrire dans une logique de progression sportive, en tenant compte des contraintes logistiques (cohérence géographique).
- Le club secondaire via le formulaire de demande d'extension doit motiver sa demande, préciser la nature de l'apport de la joueuse ou du joueur pour son équipe, préciser les périodes d'entraînement communes et toute autre information qu'il jugera utile

Toute extension de licence doit faire l'objet d'une demande avant le 15 septembre de la saison en cours, via le formulaire en annexe 2 auprès de la Direction Technique Nationale qui, après analyse in concreto, décidera de sa validité, pour la saison en cours uniquement et se réserve le droit de mettre fin à la présente procédure en cas de dysfonctionnement.

**3.5.** Avant chaque tournoi ou chaque match, il appartiendra aux équipes participantes, sous le contrôle des arbitres et/ou délégués, de s'assurer de la présentation réciproque des licences, ou de leurs photocopies homologuées pour la saison en cours, ainsi que des sur-classements éventuels. En cas de litige, les arbitres et/ou le délégué pourront exiger de se faire présenter une pièce d'identité comportant une photo.

**3.6.** A l'issue de cette vérification, les arbitres et/ou le délégué auront le choix de :

- Interdire aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leurs licences homologuées de la saison en cours et/ou de justifier de leur identité, de prendre part à une rencontre du calendrier régional et ce, dès la première journée de championnat.
- Faire signer les joueurs dont il n'a pu vérifier la licence et mentionnera sur la feuille de match que toutes les licences n'ont pas été présentées.

**3.7.** Un club ayant fait jouer un équipier non licencié ou ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur, sera sanctionné d'un match perdu par pénalité.

## 4. Catégories d'âge et surclassements

**4.1.** Les épreuves de Water-polo régionales et départementales, interclubs sont définies pour une année d'âge. Les années d'âge pour la saison en cours ont été récapitulées dans le Mémento en début du présent document.

**4.2.** Tout membre de la FFN ne peut prendre part, sauf conditions particulières ci-après, qu'aux épreuves de l'année d'âge à laquelle il appartient.

- 4.3. Des conditions particulières sont réservées aux membres de la Fédération dont le certificat médical autorise le surclassement d'une année à l'autre.
- 4.4. Le certificat médical préalable à la pratique sportive du Water-polo en compétition et le formulaire de simple ou double surclassement (voir en annexe) dûment remplis par un médecin, de moins de trois mois, devra être adressé à la LOPMN. Une copie doit être gardée par le club.
- 4.5. Il appartient aux arbitres et/ou délégué de vérifier avant chaque tournoi ou match, les sur classements.

Sauf à le faire sous leur seule responsabilité (civile et pénale), les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas son surclassement de participer au tournoi et/ou match.

## 5. Formules et participants

- 5.1. Pour les **championnats Régional Senior, U17, U15, U13 et U11**, l'organisation se fera sous forme de tournoi (demi-journée ou journée) sur plusieurs dates d'octobre à juin.
- 5.2. Le **championnat N3 Occitanie Seniors**, se déroulera d'octobre 2020 à début avril 2021, formule championnat en match « Aller/retour » (en 4x8mn)
- 5.3. Le champ de jeu est de 25m par 10m minimum et 30m par 20m maximum.
- 5.4. **Préparation et programmes des journées**

- Les équipes doivent confirmer par courriel leur participation **3 semaines avant chaque compétition** au référent du championnat et au club organisateur. Passé ce délai, les équipes n'ayant pas confirmé leur inscription pourraient se voir refuser le droit de prendre part à la compétition.
- Pour les tournois, en tenant compte du nombre d'équipes engagées, le club organisateur adaptera la formule (nombre de poules) et présentera un programme détaillé de chaque tournoi, au défi Water-polo, **2 semaines avant chaque tournoi**. Pour les tournois, le programme de chaque journée sera édité par le club organisateur, et communiqué par courriel, après accord du défi Water-polo, aux participants **1 semaine avant chaque tournoi**. Les responsables des équipes devront être en mesure de justifier ou présenter les licences (article 3.1), surclassements (cf memento et chapitre "*Délégués et officiels*" des "*dispositions générales pour les clubs organisateurs*"), pièces d'identités et liste de joueuses et joueurs "brûlés" (paragraphe 16), aux arbitres et/ou délégués. A cet effet, ils sont vivement encouragés à tenir à jour un classeur avec les copies des documents suscités.

## 6. Désignation des arbitres et délégués

- **Pour les journées N3 OCCITANIE**, les délégués et arbitres seront désignés par le sou-défi des officiels-
- **Pour les journées U11, U13, U15 et U17**, le club recevant doit fournir 2 jeunes arbitres, et des jeunes officiels de table.
- **Pour les tournois de division Régional Sénior**, le club organisateur de chaque journée affectera dans son programme les arbitres (il affectera en fait le nom d'une des équipes participantes), conformément au paragraphe "*Arbitrage*" des "*dispositions générales pour les clubs organisateurs*". Les arbitres doivent être neutres.
- En cas d'absence de tout arbitre officiel, le délégué de la Commission Water-polo ou par défaut le club organisateur nommera une personne licenciée, neutre de préférence.
- Si les 2 responsables d'équipes refusent la désignation d'un arbitre et que le match n'a pas lieu, les deux équipes auront perdu et marqueront zéro point.

## 7. Forfaits

- 7.1. Le bénéfice du forfait d'une équipe ayant confirmé son engagement, sera accordé par l'arbitre à l'équipe présente sur le bord du bassin à l'heure de la convocation (horaire prévu au programme de la journée).
- 7.2. Outre le cas prévu ci-dessus, toute équipe se présentant avec moins de 7 joueurs sera déclarée forfait sauf règlement particulier.
- 7.3. 2 forfaits d'une même équipe entraîneront son forfait pour la journée en cours, elle ne sera donc pas classée et ne marquera aucun point au classement général de son championnat.
- 7.4. Tout forfait est sanctionné par une amende dont le montant est fixé dans les conditions financières.

## 8. Carton rouge et fautes disqualifiantes (EDA, EDA+P+4min)

- 8.1. Tout joueur exclu définitivement pour brutalité à l'occasion d'une rencontre sera exclu du tournoi en cours. Il fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et sera suspendu selon le barème FFN des sanctions disciplinaires. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.

- 8.2.** Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et recevra au minimum un avertissement (suivant le rapport du ou des arbitres).
- 8.3.** Il est rappelé qu'un joueur ayant reçu 2 avertissements dans une même année civile entraînent la suspension d'un match.
- 8.4.** Il est rappelé que l'EDA prononcée par l'arbitre pour sortie du bassin (WP 21-4) ne doit pas faire l'objet d'un rapport comme toutes les autres EDA, mais n'entraîne pas de sanction.
- 8.5.** Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et sera suspendu pour 2 matches dont un avec sursis.
- 8.6.** Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante avec ou sans remplacement (EDA ou EDA+P+4min), le(s) délégué(s) de(s) équipe(s) concernées devra (ont) contresigner la feuille de match dans la partie prévue à cet effet. Il conviendra de préciser au délégué de l'équipe concernée que le fait de contresigner ne vaut pas reconnaissance de la faute et de ses motifs, mais signifie simplement qu'il reconnaît avoir été informé par les arbitres de la teneur de leur rapport.
- 8.7.** En aucun cas, un carton jaune ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille de match en cas de carton jaune.
- 8.8.** Lorsque les matches de suspension sont infligés, ils doivent être purgés jusqu'à expiration dans l'ordre du calendrier à venir (et non initial).
- 8.9.** Dans le cadre des épreuves par année d'âge ou en cas de changement de club, si un joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge à évoluer dans la catégorie pour un nombre de matches suffisant à couvrir la totalité de l'éventuelle suspension, le reliquat de matches de suspension sera purgé dans l'année d'âge supérieure, où son club serait engagé, et où ce joueur pourrait évoluer.
- 8.10.** Les sanctions seront expédiées par courrier électronique, aux responsables de Clubs.

## 9. Composition des équipes

- 9.1.** Pour les tournois régionaux, chaque club pourra utiliser pour l'ensemble du tournoi, un maximum de 15 joueurs (ses) mais seulement 13 sur chaque feuille de match.
- 9.2.** En N3, seulement 13 joueurs

## 10. Score des matches

- 10.1.** Dans toutes les catégories, et pour tous les matches à l'exception des rencontres de type éliminatoire, les matches nuls sont autorisés. Aussi, à la fin du temps réglementaire, en cas de match nul, il n'y aura pas de séances de penalties et le résultat nul sera homologué.
- 10.2.** Les matches gagnés par décision : forfait, abandon ou pénalité se solderont par le score de 8 buts à 0 ou le score réel si celui-ci est supérieur au moment de la décision.
- 10.3.** Les équipes sanctionnées d'un match perdu par forfait ou pénalité perdront 1 point au classement.
- 10.4.** Dans le cas où par suite d'incidents un match est arrêté définitivement en cours de partie, l'arbitre ne peut décider de la suite à donner à l'arrêt de la rencontre.
- 10.5.** Il appartient à la Commission Water-polo de déterminer si le résultat acquis au moment de l'arrêt du match doit être homologué, ou si le match doit être rejoué.

## 11. Aménagement de la règle des Gardiens

Depuis 2013, gardiens et joueurs de champs ne peuvent plus être permutés comme avant, et il ne peut y avoir que 2 gardiens et 11 joueurs de champs inscrits sur la feuille... *(WP 5.1 Chaque équipe doit être composée d'un maximum de treize (13) joueurs, onze (11) joueurs de champ et deux (2) gardiens de but. Une équipe ne doit pas commencer le match avec plus de sept (7) joueurs, dont un sera le gardien de but et portera le bonnet de gardien de but. cinq (5) joueurs de réserve peuvent être utilisés comme remplaçants, et un gardien de but de réserve peut seulement être utilisé comme gardien de but remplaçant. Une équipe jouant avec moins de sept joueurs ne sera pas tenue d'avoir un gardien de but).* Cependant, pour ne pas pénaliser les équipes les plus justes en effectif, cette règle ne sera pas appliquée pour les championnats du ressort de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée : joueurs de champs et gardiens pourront donc être librement permutés pendant la rencontre, sous réserve que ces permutations apparaissent sur la feuille de match.

## 12. Disposition afin de pouvoir limiter les trop grands écarts de score lors des matches de catégorie jeune

« Pour toutes les rencontres de catégorie d'âge jusqu'à 17 ans inclus, un écart de 20 buts met automatiquement un terme au match officiel en cours. Le match est alors arrêté par l'arbitre. Le secrétaire inscrit sur la feuille de match en toutes lettres « Arrêt réglementaire score » sur la ligne suivant le dernier événement, puis ce score est inscrit comme SCORE FINAL, même si toutes les périodes n'ont pas été jouées. Dès lors, les entraîneurs indiquent à l'arbitre s'ils choisissent de poursuivre la rencontre avec les mêmes compositions d'équipes ou d'effectuer des changements. Le jeu se poursuit dans le respect du règlement, jusqu'à la fin du temps réglementaire comme simple match d'entraînement, seuls les événements graves du type brutalité, inconduite, insultes, ... de la part des joueurs/joueuses et entraîneurs/dirigeants pourront être reportés sur la feuille de match et pourront faire l'objet d'un rapport officiel de la part des arbitres. Les arbitres et officiels tiendront obligatoirement leur rôle pendant le match d'entraînement jusqu'à la fin du temps réglementaire initial." »

### 13. Classements

**13.1.** A l'issue de chaque match, les équipes reçoivent les « points de classement journée » selon le barème suivant :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Abandon : 0 point (avec un score de 8 à 0)
- Forfait ou disqualification : 1 point de pénalité, avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.

**13.2.** Pour les tournois N4Honneur, à l'issue de chaque journée, les résultats cités au §13.1 permettent d'établir le **classement du tournoi**. Les équipes ainsi classées se verront attribuer les « **points classement général** » selon le décompte suivant : 1er 12 points ; 2ème 9pts ; 3ème 7 pts ; 4ème 5pts ; 5ème 4 pts ; 6ème 3pts. Le classement général provisoire se fera par addition des « points classement général » obtenus à chaque tournoi.

**13.3.** Si 2 équipes sont à égalités au **classement général final**, le goal-average particulier s'applique. Si ces 2 équipes sont à égalité au goal-average particulier, l'équipe ayant la meilleure attaque gagne. Si ces 2 équipes sont toujours à égalité selon le classement de la meilleure attaque, l'équipe ayant la meilleure défense l'emportera.

### 14. Réclamation

**14.1.** Une réserve ne peut être formulée auprès des arbitres que par le délégué de l'équipe, au premier arrêt de jeu suivant l'incident.

**14.2.** Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée par écrit, avant le début du match sur la feuille de match. Le capitaine de l'équipe en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse qui pourra passer outre à ses risques et périls.

**15.** Les arbitres doivent remettre la feuille de match aux délégués des équipes après la rencontre afin d'y enregistrer leurs réserves.

### 16. Blessure et accident

**16.1.** En cas de saignement au cours d'un match, le joueur doit immédiatement sortir de l'eau (conformément aux règles du jeu WP 25-2), afin de recevoir des soins pour arrêter le saignement et prévenir une éventuelle possibilité de récurrence. Un remplaçant sera autorisé à rentrer immédiatement en jeu, de façon à ne pas interrompre la continuité de la rencontre.

**16.2.** En cas d'accident, de blessure ou de maladie, autre qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de 3 minutes maximum (conformément aux règles du jeu WP 25-3). Si à l'issue de ce délai le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément aux règles du jeu WP 25-5).

**16.3.** Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurance du licencié, au moyen de l'imprimé ad hoc et dans les délais prescrits (document téléchargeable sur le site Internet fédéral).

### 17. Participation de joueurs non sélectionnables en équipe de France

La participation des joueurs étrangers est définie par le règlement intérieur de la Fédération Française de Natation. La connaissance et l'application du règlement intérieur sont un préalable incontournable à l'application des règlements sportifs.

### 18. Équipes secondes, troisièmes et davantage

**18.1.** Afin de rehausser le niveau de jeu, les clubs qui présentent plusieurs équipes (y compris en championnat National) pourront faire jouer certains joueurs dans plusieurs équipes, à la condition de fournir en début de saison, une liste par équipe de 7 joueurs "brûlés" de plus de 20 ans, qui ne pourront pas jouer dans les équipes de rang inférieur, pour donner du temps de jeu aux jeunes et aux non-titulaires.

**18.2.** Les joueurs de moins de 20 ans ne sont pas concernés par l'art 16.1

**18.3.** Un même joueur peut jouer dans deux équipes différentes d'un même club, lorsque la règle précédente est respectée.

**18.4.** Sur un même tournoi, un joueur, ne pourra pas jouer dans deux équipes différentes, mais il pourra le faire sur des tournois différents sous réserve de respecter les paragraphes 16.1 et 16.2.

## **19. Délégués**

**19.1.** Tout membre du défi Water-polo ainsi que tout arbitre désigné de la LOPMN peut faire office de délégué.

**19.2.** Les délégués sont désignés par le défi Water-polo.

**19.3.** Les délégués officiellement désignés pour les rencontres du calendrier régional, peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement par le LOPMN suivant le barème en vigueur, conformément au règlement financier.

**19.4.** Pour être indemnisés, les délégués nommés par le défi Water-polo, devront communiquer au référent du championnat concerné, leurs demandes de remboursement accompagnées de leur rapport et des feuilles de matches, par voie électronique dans la semaine, et par courrier postal dans le mois suivant la journée de championnat.



# Les compétitions et autres organisations régionales

## Calendrier régional

- 1 Un premier calendrier sera établi fin septembre 2020.
- 2 Afin d'optimiser les disponibilités de bassin et d'augmenter l'offre de rencontres, en accord avec les organisateurs et clubs participants, le défi Water-polo pourra modifier le calendrier des championnats : en particulier lors d'un tournoi régional, quand l'amplitude horaire le permet, il sera possible de « mixer » des rencontres de différentes catégories.

## Championnats Seniors

### Dispositions communes aux championnats seniors

1. Calendrier : il sera précisément établi par la commission water-polo à la clôture des engagements, début octobre 2020.
2. Catégorie d'âge : se référer au "memento".
3. A l'issue de la saison en cours, le champion régional Sénior aura la possibilité de s'engager en N3 pour la saison suivante.

### N3 Occitanie

1. Formule : championnat en match aller-retour de mi-octobre 2020 à fin mars 2020, puis tournois Inter-ligues avec la Ligue Nouvelle Aquitaine
2. Calendrier : Il sera établi lors par le défi water-polo dès que les clubs auront fait part de leurs disponibilités de bassins, début octobre 2021

## Championnat Régional Sénior

1. Formule : tournois
2. Le **temps de jeu** se rapprochera le plus possible de 4 périodes de 7 minutes de temps effectif, avec 2mn de repos entre chaque, et en aucun cas **ne pourra être inférieur à 2 périodes de 7 minutes de temps effectif**.
3. Le **nombre maximal** d'équipes engagées par tournois, sera de **6 par demi-journée et de 8 par journée complète, sur un terrain**. Le défi water-polo régionale pourra autoriser davantage de participants quand plusieurs terrains de jeu seront disponibles.
4. Amplitude horaire : minimum requis pour respecter l'article 3
5. Pour permettre aux meilleures joueuses d'évoluer à leur niveau, la participation des meilleures féminines reste autorisée.
6. Chaque équipe engagée est libre d'organiser un ou deux tournois dans la saison
7. Chaque équipe engagée est **libre de participer aux tournois de son choix en Occitanie**
8. Les points gagnés sur chaque tournois serviront à établir le classement dans la catégorie, avec possibilité d'organiser des tournois de fin de saison avec les 4 meilleurs pour définir les champions
9. Calendrier : Il sera établi lors par Le Défi water-polo dès que les clubs auront fait part de leurs organisations, avant le 30 septembre 2021

## Championnat Régional Féminin

1. Calendrier : 1 tournois par trimestre.
2. Formule : tournois, avec une poule unique où toutes les équipes se rencontrent, variable en fonction de l'amplitude horaire et du nombre d'équipes engagées (cf. articles 5.4 et 5.5 des dispositions communes)
3. Amplitude horaire : minimum requis pour respecter l'article 5.4 des dispositions communes
4. Date limite d'engagement : 15 octobre 2021
5. Catégorie d'âge : 2006 et avant
6. Possibilité de participation des équipes de Ligues voisines

## Programme Jeunes

### Recommandations :

La Commission Fédérale de Water-Polo accorde une autonomie relative : Aux départements, Ligues et inter-ligues dans la gestion de leurs championnats respectifs.

Toutefois, pour toutes les compétitions à finalité nationale (U15 garçons et U17 garçons et filles), les équipes qualifiées doivent impérativement être issues de championnats territoriaux des années d'âges concernées.

Pour les compétitions départementales, de Ligue ou Inter-Ligues sans finalité Nationale, la Commission Fédérale de Water-Polo préconise l'organisation dans les territoires des programmes suivants :

Programmes	Activités	Niveaux d'organisation	Catégories d'âge
Initiation	Pass'sports de l'eau (cf. pages ENF)	Comités départementaux	8 ans et moins*
Initiation Acquisition Mini Polo	Pass'compétition (*) (cf. pages ENF)	Ligues	8 ans et moins*
Animation Water-Polo	Polonat Tournoi U9	Comités départementaux, Ligues	9 ans et moins*
Acquisition Water-Polo	Polonat Tournoi U11	Comités départementaux, Ligues, Inter-Ligues	11 ans et moins*
Acquisition Water-Polo	Première compétition Coupe de France des départements	Ligues, Inter-Ligues	11 ans et 12 ans*
Développement Formation	Championnats	Ligues, Inter-Ligues	13 ans et moins*
Formation Performance	Championnats qualificatifs pour les phases Nationales	Ligues	15 ans et moins 17 ans et moins*

\*au terme du 31 décembre (minuit) de l'année civile de la fin de saison de compétition

### Programme U17 (obligatoire aux clubs d'Elite en régionale ou inter régionale)

- Coupe CP17 (Excellence)** avec les clubs d'Elite et une « petite sélection » des autres clubs d'Occitanie.

Pour participer à ce championnat les joueurs devront être titulaire du titre jeune arbitre ou « padawan » ou en cour de formation

- Championnat Midi Méd' U117 (MM17)** sur le secteur Occitanie-PACA-AURA

### Programme U15 mixte (obligatoire aux clubs d'Elite en régionale ou inter régionale)

- Championnats à 2 niveaux :**

- Coupe CP15 (Excellence)** avec les clubs d'Elite et une « petite sélection » des autres clubs d'Occitanie.

Pour participer à ce championnat les joueurs devront être titulaire du titre de jeune officiel B et être engagé dans la formation de jeune arbitre ou « padawan »

- Championnat OC15 (Honneur)** entre les autres clubs : Tournefeuille, Albi, Tarbes, le Stade Toulousain...

- A l'issue de cette poule de classement, une **finale à 4** se jouera entre ces clubs U15 et les clubs d'Elite.

Nb : une équipe promotionnelle de joueurs épars peut rejoindre la poule occitane

#### 4. Championnat Midi Méd' U15 (MM15) sur le secteur Occitanie-PACA-AURA

### Programme U13 mixte

#### 1. Particularités règlementaires :

- Equipes de 13 joueurs. 6 joueurs de champ et un gardien
- Changement de gardien à la mi-temps
- Match de niveau, déterminé par le référent technique
- Champ de jeu : 25 m x 15 m
- Dimension du but : 2, 15m x 0, 75
- Temps de jeu : 4 périodes de 8 minutes de jeu réel
- Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
- **Pressing obligatoire** lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue

#### 2. Championnats à 2 niveaux :

- Coupe CP13 (Excellence) avec les clubs d'Elite et une « petite sélection » des autres clubs d'Occitanie

Pour participer à ce championnat les joueurs devront être titulaire du titre de jeune officiel B ou s'engager dans la formation correspondante.

- Championnat OC13 (Honneur) entre les autres clubs : Tournefeuille, Albi, Tarbes, St Chély d'Apcher, le Stade Toulousain...

A l'issue de cette poule de classement, une finale à 4 se jouera entre ces clubs U15 et les clubs d'Elite.

Nb : une équipe promotionnelle de joueurs épars peut rejoindre la poule occitane

#### 3. Championnat Midi-Méd' U13 (MM13) sur le secteur Occitanie-PACA

## ENF et Pass'compétition

#### • Organisation du Pass'compétition

- Le Pass'compétition Water-Polo est organisé sous couvert des Ligues (sous le contrôle du CTR ou en son absence d'un membre de l'ETR, habilité par l'ENF).
- Les contenus sont définis dans les pages ENF de l'Annuel Règlement.

#### • Accès aux compétitions régionales et fédérales

- Le Pass'compétition est obligatoire pour disputer les premières compétitions fédérales, à tous les échelons territoriaux (Comités départementaux, Ligues, Inter-ligues).

## Premières compétitions régionales

#### • Consignes fédérales :

- Ces compétitions sont laissées à l'initiative des Ligues. L'objectif est d'amorcer une pratique précoce et de proposer un format de compétition présentant le maximum de matchs pour les plus jeunes.
- Cette compétition n'est pas orientée vers la recherche de performance mais plutôt comme un moyen d'attirer les plus jeunes et de les fidéliser grâce à une compétition ludique offrant beaucoup de temps de jeu.
- Les Ligues s'engageant dans cette compétition doivent nommer un ou deux référents ; des entraîneurs de clubs locaux et communiquer leurs noms et coordonnées à l'adresse [waterpolo@ffnatation.fr](mailto:waterpolo@ffnatation.fr). Ils seront ainsi intégrés à l'Equipe Technique Nationale.
- Les engagements peuvent se faire par le club, mais il est également souhaitable que le ou les référents de Ligue puissent constituer des équipes de niveaux de manière à ce que chaque joueur puisse exprimer son potentiel.
- Le Pass'compétition est nécessaire pour participer, et les Ligues sont incitées à organiser en amont de la compétition (le matin) une session de Pass'compétition.

### 🌐 **Les règles pour ces compétitions sont les suivantes :**

- **Division U 9 :**
  - Equipes de 8 joueurs. 3 joueurs de champ et un gardien
  - Match de niveau, déterminé par le référent technique
  - Changement de gardien à la mi-temps
  - Champ de jeu : 15 x 10m
  - Temps de jeu : 2 périodes de 10 minutes (le chrono ne s'arrête qu'après un but)
  - Un seul temps mort par rencontre
  - Temps d'exclusion : le joueur est autorisé à revenir en jeu dès qu'il est entré dans la prison
  - Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
  - Dimension du but : 2,15m x 0, 75
  - **Pressing obligatoire** lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
  - Arbitrage assuré par un jeune arbitre du club organisateur sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue
  
- **Division U 11 :**
  - Equipes de 8 joueurs. 4 joueurs de champ et un gardien
  - Match de niveau, déterminé par le référent technique
  - Changement de gardien à la mi-temps
  - Champ de jeu : 15 m x 10m
  - Temps de jeu : 2 périodes de 12 minutes (le chrono ne s'arrête qu'après un but)
  - Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
  - Un seul temps mort par rencontre
  - Temps d'exclusion : le joueur est autorisé à revenir en jeu dès qu'il est entré dans la prison
  - Dimension du but : 2, 15m x 0, 75
  - **Pressing obligatoire** lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
  - Arbitrage assuré par un jeune arbitre sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue

## 7<sup>ème</sup> Coupe régionale Sénior Mixte (juin ou septembre 2021)

1. En se basant sur le classement des championnats de la saison en cours, pour définir les têtes de série, la Commission water-polo organise une coupe régionale, en fin de saison, en brassant toutes les équipes inscrites. Les équipes non-classées en championnat régional seront classées en fonction de leur ordre d'engagement.
2. Nombre d'équipes : toutes les équipes ayant participé ou non aux championnats Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
3. Nombre de journées/tournois : 3 demi-journées minimum
4. Amplitude horaire : 1 à 2 jours
5. Formule : variable en fonction de l'amplitude horaire et du nombre d'équipes engagées (cf. articles 5.4 et 5.5 des dispositions communes)

## Tournois Promotionnels

1. Avec l'objectif de permettre aux **débutants loisir** de bénéficier de l'organisation de la Ligue, tout en profitant de la réforme de la Licence, le défi Water-polo organisera des tournois promotionnels avec les clubs qui le souhaitent, avec temps de jeu et terrains réduits, type Minipolo.
2. Tournois **réservés aux licencié(e)s « loisir » ou « compétition » n'ayant pas évolué au dessus de la N4**
3. Formule : variable en fonction de l'amplitude horaire et du nombre d'équipes engagées

## Sélections régionales

1. La Ligue Régionale participera dans la mesure du possible et en fonction de son budget, à l'ensemble des compétitions organisées par la Fédération Française de Natation et notamment aux Coupes de France Inter Ligues U13, U15 et U17 garçons et U15 filles.
2. Les clubs se voient dans l'obligation de transmettre et de répondre à toutes les convocations de leurs joueuses et joueurs.

## Programme Estival : BEACHPOLO

Afin de promouvoir et de poursuivre le développement du water-polo, en investissant de nouveaux espaces, le défi water-polo mettra en place un championnat estival selon les règles du beach-polo

## Manifestations exceptionnelles

Le Défi Water-polo encouragera et s'associera à toutes manifestations à caractère promotionnel, caritatif et/ou humanitaire du type : « Nuit de l'eau », « téléthon », « 24heures de water-polo », etc...



Département Médical  
Dr Lepourcelet Talvard Christine, MFN  
Port : 06 84 38 83 85  
104 Rue Martre  
92 383 Clichy Cedex  
☎ : 01 70 48 45 45  
*Email : medical-ffn@wanadoo.fr*



**EXAMENS MEDICAUX DE SURCLASSEMENT WATER-POLO A REMETTRE AU MEDECIN PRATIQUANT L'EXAMEN  
Et A RETOURNER SOUS PLI CONFIDENTIEL AU DEPARTEMENT MEDICAL DE LA FFN**

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Age :	Club :	Licence :		
<u>Aspect sportif :</u>	Nb d'heures d'entraînement par Jour à sec :	Dans l'eau :	Nb d'années de pratique :	Poste occupé :			
<u>Autre sport pratiqué :</u>	Nb d'heures par jour :						
Morphologie	T.A. Repos :	T.A. Couché :	T.A. Debout :				
Peau :							
Cœur :	F.C. Repos						
Poumons :	Adaptation à l'effort :						
Squelette :							
Examen Dentaire :	Puberté :	P0	P1	P2	P3	P4	P5
O.R.L. :	Poids :	Taille :	cm.				
Ophthalmologie :	Masse Grasse :						

Dates de Vaccinations :

Accord **Simple de surclassement**  
Accord **Double de surclassement**

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Vaccins	Dates
D.T.P	/ /20....
B.C.G.	/ /20....

Praticien :

Date & Signature & Cachet

**CONCLUSION :**

***Il est formellement interdit de faire un recto verso de ces 2 feuillets.***



Département Médical  
Dr Lepourcelet Talvard Christine, MFN  
Port : 06 84 38 83 85  
104 Rue Martre  
92 383 Clichy Cedex  
☎ : 01 70 48 45 45  
Email : [medical-ffn@wanadoo.fr](mailto:medical-ffn@wanadoo.fr)



**A REMETTRE AU CLUB**

**FICHE DE SURCLASSEMENT POUR LA PRATIQUE DU WATER-POLO EN COMPETITION**

**SIMPLE SURCLASSEMENT**

**A établir soit par:**

- Médecin de famille
- Médecin du club

Je soussigné(e) Docteur.....

Certifie après avoir procédé aux examens prévus par la

Réglementation en vigueur que M.....

est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure le

.....en compétition, sous toutes réserves de

modifications de l'état de santé actuel.

A..... Le...../...../20

*Signature du Médecin*

**CACHET**

**DOUBLE SURCLASSEMENT**

**A établir par:**

- Médecin titulaire du CES de la capacité de biologie du Sport ou du DESC qu'il soit :
  - \* Médecin de famille.
  - \* Médecin Fédéral F.F.N.
  - \* Médecin d'un Centre Médico-sportif
  - \* Médecin dans un service hospitalier de Médecine du Sport.

En cas d'appel transmettre le dossier au Médecin Fédéral Régional sous couvert du secret médical, ce dernier si besoin convoquera le sportif pour examen clinique et rendra une décision finale.

Je soussigné(e) Docteur :.....

Suivant les résultats des examens médicaux effectués.

**AUTORISE / REFUSE**

Le **DOUBLE SURCLASSEMENT** de l'intéressé(e)

M.....

Pour la pratique du WATER POLO. en compétition

A..... Le...../...../20

*Signature du Médecin*

**CACHET**

***Il est formellement interdit de faire un recto verso de ces 2 feuillets***

Sanctions	Articles du règlement de jeu FINA	Barème
EDA	Pour mauvaise rentrée (WP 21.16)	1 avertissement
	Pour mauvaise sortie (WP 21.2)	
	Pour joueur illégal (WP 21.16)	
	Pour contestations de l'arbitrage (WP 21.13)	
	Pour refus d'obéissance (WP 21.13)	
	Pour jeu déloyal (WP 21.13)	
	Pour agressivité (WP 21.13)	
	Pour Inconduite (WP 21.13)	
	Pour langage Inacceptable, propos Incorrects (WP 21.13)	
	Pour manque de respect envers l'arbitre (WP 21.13)	
	Pour conduite contraire à l'esprit du jeu (WP 21.13)	
	Pour gêne dans l'exécution d'un pénalty (WP 21.17)	
	Pour Interférence (WP 21.17)	
	Pour jeu dangereux	
Deux avertissements cumulés sur une année de date à date entraînent une suspension automatique de deux matchs dont un avec sursis.		
	Pour geste de défiance envers l'arbitre (jet d'eau, jet de ballons vers ou sur l'arbitre, attitudes provocatrices...)	1 match ferme + 1 avec sursis
	Pour gestes obscènes à l'égard du public	2 matchs fermes + 1 avec sursis
	Pour propos Injurieus, menaces, Insultes, geste obscène à l'égard de l'arbitre ou d'un officiel	3 matchs fermes
EDA 4, EDA 4+P	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un officiel. Entendre par coups : frapper un officiel intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention. (WP 21.12/21.14)	3 matchs fermes
	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un adversaire. Jeu violent. Entendre par coups : frapper un adversaire intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention. (WP 21.12/21.14)	2 matchs fermes + 1 avec sursis
Carton Rouge à un joueur	quel que soit le motif	1 avertissement
Carton Rouge à un entraîneur ou officiel du banc	quel que soit le motif	1 match ferme et suspension
	Mauvaise conduite du public	3 matchs à huit clos
	Menaces, jet d'objet, coups ou tentative de coups à l'arbitre ou aux officiels par des spectateurs	4 matchs à huit clos
Récidive	Tous les cas de récidive feront l'objet de plein droit d'une citation devant l'organisme disciplinaire spécifique au Water-Polo	
Sursis	Court sur une année de date à date, à partir de la date de notification de la sanction	
Validité de la sanction	1 an à compter de la date où la pénalité a été prononcée	



# Annuel règlement Water-Polo 2020-2021



## EXTENSION DE LICENCE

### Rappel des objectifs

L'extension de licence est un dispositif visant à permettre à de jeunes joueurs/joueuses, d'évoluer au meilleur niveau dans leur catégorie d'âge. En leur offrant la possibilité d'étendre leur licence prise dans leur club dit « *principal* » à un autre club dit « *secondaire* ».

### Rappel du règlement water-polo

3 types d'extensions de licence permettent de :

- Jouer à la fois dans un club dit "principal" au sein d'un championnat senior ainsi que dans un autre club dit "secondaire" dans un championnat de sa catégorie d'âge
- Jouer avec son club principal à un championnat de France U15 ou U17 au niveau Ligue et sous extension de licence participer au niveau Inter-Ligues et/ou national avec un club secondaire. A condition que le club principal ne soit pas lui-même qualifié en phase inter-Ligues et/ou nationale.
- Pour la pratique féminine uniquement, jouer à la fois dans un club dit « *principal* » au sein d'un championnat de leur catégorie d'âge et dans un autre club dit « *secondaire* » dans un championnat Seniors.

### Conditions nécessaires à remplir

Tout Joueur/joueuse pouvant participer à un championnat U15, U17 ou Espoir

Le club principal et le club secondaire émettent tous les deux un avis favorable

Un joueur/joueuse ayant participé avec son club principal à un championnat de France U15 ou U17 au niveau régional peut sous extension de licence participer au niveau national avec un club secondaire. A condition que le club principal ne soit pas lui-même qualifié en phase nationale.

Tout forfait du club principal en championnat U15, et/ou U17 entraîne automatiquement l'annulation de toute extension de licence le concernant.

Le club principal reste prioritaire en termes de disponibilité du joueur ou de la joueuse en championnat sauf si un accord différent existe avec le club secondaire

Le nombre de joueurs, issus d'un ou de plusieurs clubs principaux, pouvant jouer sous extension de licence pour un club secondaire est limité à 2 par saison, catégorie et feuille de match

Le nombre de joueuses issues d'un ou de plusieurs clubs principaux, pouvant jouer sous extension de licence pour un club secondaire est limité à 3 par saison et feuille de match pour les joueuses seniors et illimité par saison et par catégorie pour les joueuses issues des catégories U9/U11/U13/U15/U17

**Toute demande d'extension de licence devra être transmise au département water-polo via le formulaire (un par joueuses /joueur) au dos du présent document, avant le 15 septembre de la saison en cours.**

**Toute demande incomplète et non motivée sera automatiquement refusée.**

## DEMANDE EXTENSION DE LICENCE



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 N° licence : \_\_\_\_\_  
 Club principal : \_\_\_\_\_  
 Club secondaire : \_\_\_\_\_  
 Championnat dans lequel le joueur (se) évolue avec le club principal : \_\_\_\_\_  
 Championnat(s) concerné(s) par la demande d'extension de licence : \_\_\_\_\_

**Pour quelles raisons sollicitez-vous cette extension de licence :**

**Quelles sont les objectifs poursuivis par le joueur(se):**

**Veillez préciser de quelle manière le joueur(se) sera intégré(e) à votre équipe ? (Entraînements, matchs...)**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ Président(e) du club Principal  
 Je soussigné, \_\_\_\_\_ Président(e) du club secondaire  
 Sollicitons l'avis de la Direction Technique Nationale pour la présente demande d'extension de licence.

**Club Principal :**

Je valide la présente demande : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Club Secondaire**

Je valide la présente demande : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

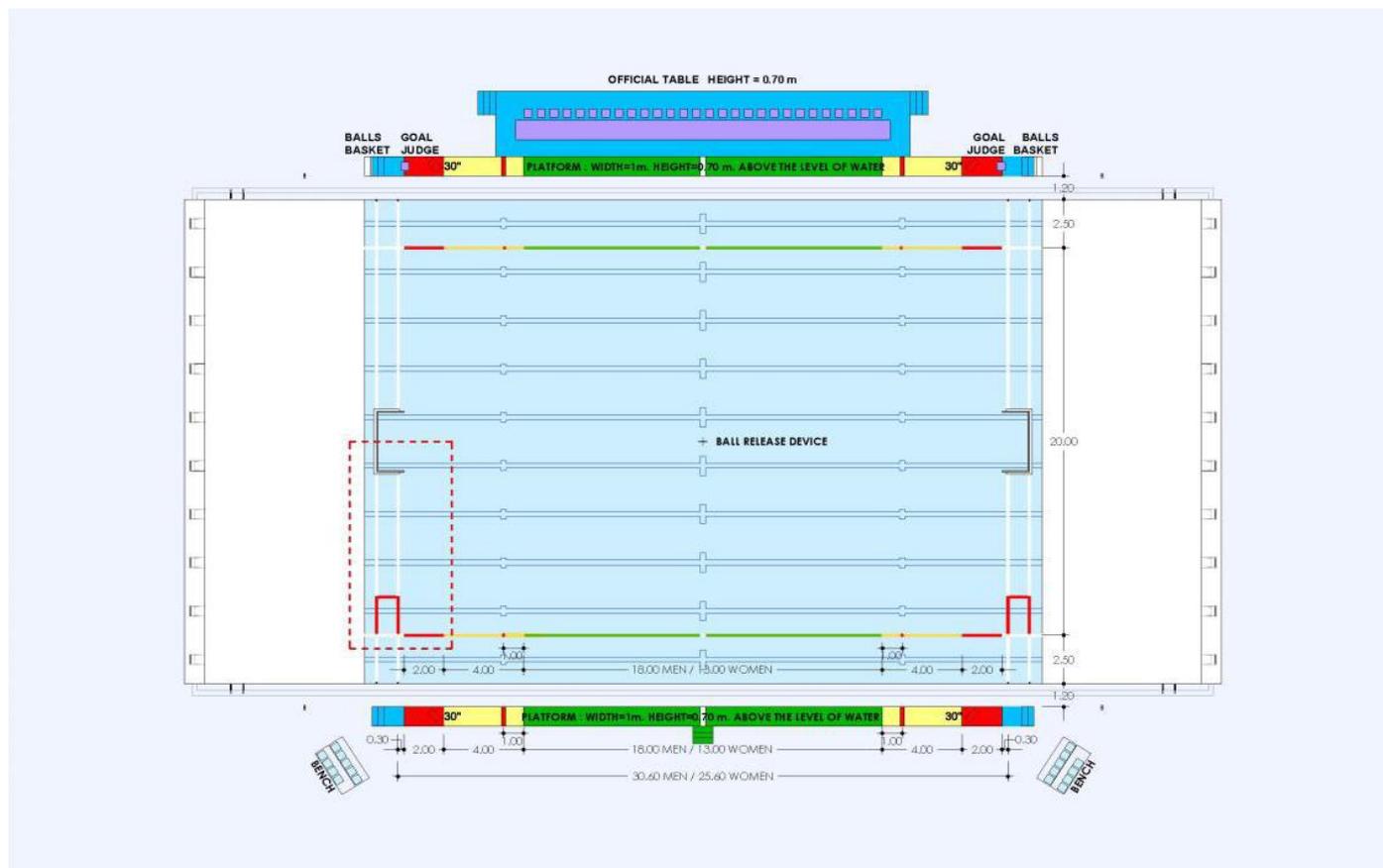
**Avis de la Direction Technique Nationale :**

**Favorable :** \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Défavorable :** \_\_\_\_\_

La demande doit être transmise par les deux clubs (présence des deux adresses mails) par courriel au Département water-polo. [waterpolo@ffnatation.fr](mailto:waterpolo@ffnatation.fr)

## ANNEXE 4 : Champ de jeu selon les règles FINA 2020



# Annuel règlement **Water-Polo** 2020-2021



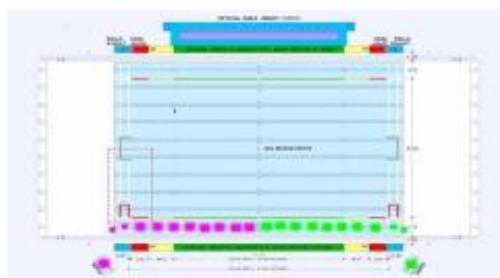
## ZONE DE REMPLACEMENT

### « Flying Substitution »

Conformément à la réglementation FINA, la Fédération Française de Natation met en place à partir de la saison 2020-2021 la zone de remplacement appelée « Flying substitution » pour les équipes du championnat de France Elite féminin et Masculin.

En ce qui concerne les autres championnats cette disposition sera obligatoire dès la saison 2021- 2022. Ils peuvent néanmoins la mettre en place dès cette saison s'ils le souhaitent.

- Cette zone est matérialisée par la ligne latérale du champ de jeu coté banc avec identification du milieu du terrain.
- Elle se situera à un minimum de 0, 5m et au maximum à 2,50 m pour les champs de jeu installés dans les bassins de 25m de large 10 lignes d'eau.
- Pour les bassins de moins de 20 mètres de large, 1m pourra être déduit de la largeur du champ de jeu afin d'y placer la ligne latérale matérialisant la zone de remplacement.



- Chacun des joueurs à la possibilité de rentrer en jeu dans la zone comprise entre sa ligne arrière de but et le milieu du terrain selon les conditions spécifiées au règlement FINA art WP 5.6

Concernant leur mise en place nous vous laissons le soin de prévoir les travaux de fixation nécessaires durant l'intersaison.



Selon le type de surface de vos parois il est également possible d'utiliser un système de ventouses, qui résistent très bien à la tension de la ligne.



La Commission Fédérale souhaite que cette nouvelle disposition soit opérationnelle dès le premier match de la saison prochaine.



# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82



### Programme sportif U13 - 2008 / 2009 et 2010 surclassés

3 compétitions régionales & 1 sélection pour la Coupe de France Inter-Ligues

- ✓ Ballons – Taille 3
- ✓ Durée « normale » ou 4 x 8Min – jeu effectif à minima avec au moins 2Min entre chaque QT ; 2TM
- ✓ Effectifs : 15 joueurs possibles sur la feuille de match dont 2 filles
- ✓ Prérequis obligatoires : **Licence\_FFN + Pass'compét\_WP**
- ✓ Règles de jeu :
  - Pas Coup-Franc direct → jeu d'attaque
    - ➔ Cette disposition disparaît en phase finale du championnat
  - Les dispositions relatives aux gardiens de but ne sont pas prises en compte

#### Championnat U13 d'Occitanie (OC13)

Phase régulière & Phase Finale – 1 Tournoi / mois de Novembre 2020 à Juin 2021.

- ✓ En attente des **Engagements des Clubs**
- ✓ Modèle du championnat à définir en fonction.

#### Championnat U13 Secteur Méditerranée = Grand Sud (GS13)

Phase régulière & Phase Finale – sur invitation de la Ligue PACA

- ✓ **Réservé au club\_Elite** : MWP & Sète Natation.

#### Coupe U13 d'Occitanie (CP13)

3 Tournois : Février, Avril & Juin ; chaque « équipe » organise 1 tour.

- ✓ **Equipes engagées** : MWP, Sète Natation & Regroupement\_U13 = joueurs issus des autres clubs  
→ participation obligatoire des joueurs prétendant à la Sélection Régionale\_2021
- ✓ Toutes les équipes se rencontrent lors de chaque tournoi ; **classement aux points**.

Pour toutes les journées de tournois prévus au programme, le club recevant doit, obligatoirement

- **Convoquer 2 jeunes arbitres, et des jeunes officiels** pour une table de marque réglementaire.
- **Enregistrer les résultats**, au plus tard, le lundi suivant sur **EXTRANAT**.
- **Envoyer les feuilles de matchs numérisées**, le jour même à : [waterpolo@occitanie.ffnatation.fr](mailto:waterpolo@occitanie.ffnatation.fr)  
- puis les originaux par voie postal à : Carlos FERNANDEZ – La Durantie – 81250 CURVALLE.

#### Coupe de France Inter-Ligues (CFL U13)

Du 14 au 18 Juillet 2021 – Lieu à confirmer

- Modalité de **Candidature** et **Critères de Sélection** à venir.



Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranées de Natation

72, Rue Riquet Bât.B - Boîte aux lettres 37 - 31000 TOULOUSE ☎: 05.61.62.61.92 | 📠: 09.70.61.12.73  
ou Maison Régionale des Sports - 1039, Rue Georges Méliés CS 37093 - 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎: 04.67.82.16.67 et 68 - 📠: 04.67.82.16.86





# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82



### Programme sportif U15 - 2006 / 2007 & 2008 surclassés

3 compétitions régionales et/ou inter-Ligues & 1 sélection pour la Coupe de France Inter-Ligues.

- ✓ Ballons – Taille 5
- ✓ Durée « normale » ou 4 x 8Min – jeu effectif à minima avec au moins 2Min entre chaque QT ; 2TM
- ✓ Effectifs : 15 joueurs possibles en tournoi ; 13 sur la feuille de match – Pas de mixité autorisée.
- ✓ Prérequis obligatoires : **Licence\_FFN + Pass'compét\_WP**
- ✓ Règles de jeu :
  - « normales »
  - Les dispositions relatives aux gardiens de but ne sont pas prises en compte

#### Championnat U15 d'Occitanie (OC15)

Phase régulière & Phase Finale – 1 Tournoi / mois de Novembre 2020 à Juin 2021.

- ✓ En attente des **Engagements des Clubs**
- ✓ Modèle du championnat à définir en fonction.

#### Championnat U15 Secteur Méditerranée = Grand Sud (GS15)

*en attente concertation Ligues\_AURA & PACA (Groupe A\_FFN)*

Phase régulière & Phase Finale – de Septembre 2020 à Avril 2021.

- ✓ **Réservé au club\_Elite** : MWP & Sète Natation.

#### Challenge U15 - FFN

Matchs A/R – de Septembre 2020 à Avril 2021.

- ✓ **Ouvert à tous**
- ✓ **Classement aux points**

➔ Qualification Championnat de France\_U15

#### Coupe U15 d'Occitanie (CP15)

3 Tournois : Février, Avril & Juin ; chaque « équipe » organise 1 tour.

- ✓ **Equipes engagées** : MWP, Sète Natation & Regroupement\_U15 = joueurs issus des autres clubs  
➔ *participation obligatoire des joueurs prétendant à la Sélection Régionale\_2021*
- ✓ Toutes les équipes se rencontrent lors de chaque tournoi ; **classement aux points.**

*Pour toutes les journées de tournois prévus au programme, le club recevant doit, obligatoirement*

- **Convoquer 2 jeunes arbitres, et des jeunes officiels** pour une table de marque réglementaire.
- **Enregistrer les résultats**, au plus tard, le lundi suivant sur **EXTRANAT**.
- **Envoyer les feuilles de matchs numérisées**, le jour même à : [waterpolo@occitanie.ffnatation.fr](mailto:waterpolo@occitanie.ffnatation.fr)  
- puis les originaux par voie postal à : Carlos FERNANDEZ – La Durantié – 81250 CURVALLE.

#### Coupe de France Inter-Ligues (CFL U15)

Du 08 au 11 Juillet 2021 – Lieu à confirmer

- Modalité de **Candidature** et **Critères de Sélection** à venir.



Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranées de Natation

72, Rue Riquet Bât.B - Boîte aux lettres 37 - 31000 TOULOUSE ☎ : 05.61.62.61.92 | 📠 : 09.70.61.12.73  
ou Maison Régionale des Sports - 1039, Rue Georges Méliés CS 37093 - 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86





# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82



### Programme sportif U17 - 2004 / 2005 & 2006 surclassés

2 compétitions régionales et/ou inter-Ligues & 1 sélection pour la Coupe de France Inter-Ligues.

- ✓ Ballons – Taille 5
- ✓ Durée « normale » ; 2TM
- ✓ Effectifs : 15 joueurs possibles en tournoi ; 13 sur la feuille de match – Pas de mixité autorisée.
- ✓ Prérequis obligatoires : **Licence\_FFN + Pass'compét\_WP**
- ✓ Règles de jeu « normales »

#### Championnat U17 d'Occitanie (OC17)

Phase régulière & Phase Finale – 1 Tournoi / mois de Novembre 2020 à Juin 2021.

- ✓ En attente des **Engagements des Clubs**
- ✓ Modèle du championnat à définir en fonction.

#### Championnat U17 Secteur Méditerranée = Grand Sud (GS17)

*en attente concertation Ligues\_AURA & PACA (Groupe A\_FFN)*

Phase régulière & Phase Finale – de Septembre 2020 à Avril 2021.

- ✓ **Obligation des clubs\_Elite** : MWP & Sète Natation.
- ✓ **Ouverts aux clubs des autres divisions.**
- ✓ **10 Matches Minimum**

➔ Qualification Championnat de France\_U17

#### Coupe U17 d'Occitanie (CP17)

3 Tournois : Février, Avril & Juin ; chaque « équipe » organise 1 tour.

- ✓ **Equipes engagées** : MWP, Sète Natation & Regroupement\_U17 = joueurs issus des autres clubs  
➔ *participation obligatoire des joueurs prétendant à la Sélection Régionale\_2021*
- ✓ Toutes les équipes se rencontrent lors de chaque tournoi ; **classement aux points.**

*Pour toutes les journées de tournois prévus au programme, le club recevant doit, obligatoirement*

- **Convoquer 2 jeunes arbitres, et des jeunes officiels** pour une table de marque réglementaire.
- **Enregistrer les résultats**, au plus tard, le lundi suivant sur **EXTRANAT**.
- **Envoyer les feuilles de matchs numérisées**, le jour même à : [waterpolo@occitanie.ffnatation.fr](mailto:waterpolo@occitanie.ffnatation.fr)  
- puis les originaux par voie postal à : Carlos FERNANDEZ – La Durantié – 81250 CURVALLE.

#### Coupe de France Inter-Ligues (CFL U17)

Du 11 au 13 Juin & du 22 au 25 Juillet 2021 – Lieu à confirmer

- Modalité de **Candidature** et **Critères de Sélection** à venir.



Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranées de Natation

72, Rue Riquet Bât.B - Boîte aux lettres 37 - 31000 TOULOUSE ☎ : 05.61.62.61.92 | 📠 : 09.70.61.12.73  
ou Maison Régionale des Sports - 1039, Rue Georges Méliés CS 37093 - 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86





# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82



### Programme sportif Sénior - 2004 & Avant + 2005 / 2006 surclassés

2 compétitions régionales et/ou inter-ligues.

- ✓ Ballons – Taille 5
- ✓ Durée « normale » ; 2TM
- ✓ Effectifs : 15 joueurs possibles en tournoi ; 13 sur la feuille de match – Pas de mixité autorisée.
- ✓ Prérequis obligatoires : **Licence\_FFN + Pass'compét\_WP**
- ✓ Règles de jeu « normales »

#### Championnat N3 (N3\_FFN)

en attente concertation Ligue\_Nouvelle Aquitaine (Groupe 4\_FFN)

**Phase régulière & Phase Finale** – de Septembre 2020 à Avril 2021.

- ✓ Ouverts à tous.

➔ Qualification Championnat de France\_N3

#### Championnat d'Occitanie = Régional (R)

**Phase régulière & Phase Finale** – de Septembre 2020 à Juin 2021.

- ✓ En attente des **Engagements des Clubs**
- ✓ Modèle du championnat à définir en fonction.

Pour toutes les journées de tournois prévus au programme, le club recevant doit, obligatoirement

- **Convoquer des jeunes officiels** pour une table de marque réglementaire,  
➔ Désignations des Arbitres par le Défi\_WP.
- **Enregistrer les résultats**, au plus tard, le lundi suivant sur **EXTRANAT**.
- **Envoyer les feuilles de matchs numérisées**, le jour même à : [waterpolo@occitanie.ffnatation.fr](mailto:waterpolo@occitanie.ffnatation.fr)  
- puis les originaux par voie postal à : Carlos FERNANDEZ – La Durantié – 81250 CURVALLE.



Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranées de Natation

72, Rue Riquet Bât.B - Boîte aux lettres 37 - 31000 TOULOUSE ☎: 05.61.62.61.92 | 📠: 09.70.61.12.73  
ou Maison Régionale des Sports - 1039, Rue Georges Méliés CS 37093 - 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎: 04.67.82.16.67 et 68 - 📠: 04.67.82.16.86



# Règlement Financier & Fiches d'Engagement - Water-Polo 2021

## Engagements

Les engagements devront **IMPÉRATIVEMENT** être accompagnés du règlement des droits fixés.

Compétition	1ère Equipe	2ème Equipe	3ème Equipe	4ème Equipe	Equipes supplémentaires
<b>Championnat N3 Occitanie</b>	<b>2(N-1) x C*x (1,6-N/20) par équipe</b> (N étant le nombre d'équipes engagées et C le coût moyen d'une prestation arbitrale N3 sur la saison S-1)		Sans Objet		
<b>Division Régionale R1</b> (Ex-Championnat N4Honneur)	<b>500€</b>	<b>400€</b>	<b>300€</b>	<b>250€</b>	Sans Objet
<b>Programme U13</b>	<b>500€</b>	<b>350€</b>	<b>250€</b>	<b>200€</b>	<b>100€</b> par équipe sup.
<b>Programme U15</b>					
<b>Programme U17</b>					
<b>Programme U11 / U9</b>	<b>Gratuit</b>				
<b>Programme Licences Loisirs</b>	<b>20€</b> par équipe et par journée				
<b>Programme féminin</b>	<b>Gratuit</b>				
<b>Coupe seniors mixte ou féminine</b>	<b>75€</b>	<b>60€</b>	<b>50€</b>	<b>40€</b> par équipe sup.	
<b>Equipes hors Occitanie</b>	<b>80€</b> pour une participation ponctuelle (1 seule journée)				

(\*) En 2019-2020 C, le coût moyen d'une prestation arbitrale N3, étant de **126€ par match et par arbitre**, l'engagement en N3 pour la saison 2020-2021 est de **2116€80**

## Indemnisation des arbitres

Chaque arbitre ou délégué organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé dans la limite du plafond forfaitaire déterminée par le nombre de kilomètres aller-retour (domicile - lieu de convocation Mappy le plus rapide). Le dépassement sera à la charge de l'arbitre. C'est le tableau kilométrique de la Ligue qui fera foi.

### • Déplacements

- Route : **0,20 €** du kilomètre ou **0, 30 €** du kilomètre en cas de **covoiturage**

**La feuille de route issue du relevé Mappy le plus rapide**, les éventuels **tickets de péages** et la **feuille de match servent de justificatifs d'un déplacement réellement effectué et contrôlé.**

- Train : Fournir l'original du billet. Le prix du billet ne devra pas dépasser le barème route (km x 0,20 € + péages éventuels).

- Des tickets de bus ou de parking (originaux des billets) peuvent être pris en compte à la condition que le remboursement total (train - tickets bus et/ou parking) ne dépasse pas le barème route (km x 0,20 € + péages).

### • Indemnité d'éloignement :

> 0 à 49 km aller-retour	= <b>0 €</b>
> 50 à 149 km aller-retour	= <b>20 €</b>
> 150 à 499 km aller-retour	= <b>40 €</b>
> 500 à 999 km aller-retour	= <b>80 €</b>
> Plus de 1.000 km aller-retour	= <b>120 €</b>

### ● Restauration et Hébergement :

- Repas : **Pas de remboursement sans justificatif** (original de la facture détaillée avec tampon du restaurateur ou ticket de caisse à en-tête).

> Indemnités repas : plafonnées à **20 €** par repas, remboursement pris en compte à partir de 200km aller-retour et/ou tournoi sur une journée, sur présentation de l'original de la facture.

- Hébergement exceptionnellement pris en charge après accord préalable du défi water-polo et sur fourniture des originaux papier des factures

### ● Indemnités d'arbitrage

Pour les **arbitres fédéraux et régionaux** : **50 €** pour 1match, **80€ pour 2 matchs, 100€ pour 3 matchs et plus sur une même journée**

Pour les **arbitres régionaux stagiaires** : **30 €** jusque une demi-journée, **50€ pour une journée**

Les **arbitres fédéraux** officiant en lever ou baisser de rideau pour un match régional : **50 €** par match uniquement (pas de frais de déplacement et repas pris en charge par la Ligue).

=== Cas particuliers :

• Dans le cas de deux matches sur 2 lieux différents au cours du même week-end : c'est la totalité des kilomètres parcourus par les arbitres qui sera prise en compte. Pour le reste, inchangé.

=== Demande de remboursement et transmissions des documents

• Une fois complétés par l'arbitre, les **copies numériques au format PDF, de la fiche d'ordre de mission** (renseignements sur le match et demande de remboursement) et des justificatifs sont à retourner par courriel dans la semaine suivant la rencontre ou le tournoi, à Carlos FERNANDEZ (La Durantie – 81250 Curvalle - [occitanie.wp@gmail.com](mailto:occitanie.wp@gmail.com)) accompagnés éventuellement de la feuille de match vérifiée, du rapport lorsqu'il y a eu sanction. Les originaux papiers devront suivre dans le mois par voie postale.

**Que tous les documents (papier ou internet) soient lisibles et de bonne qualité sinon ceux-ci seront retournés.**

## Indemnités Encadrement des sélections Régionales

Remboursement des frais de déplacement selon la règle commune, sur convocation, pour se rendre sur les lieux de rendez-vous et soirées d'entraînement sur le plan local, ainsi que de suivi des compétitions (à prendre sur le budget des équipes)

## Aides aux organisations

**250€ par demi-journée** (ne concerne pas les animations loisirs et les championnats en match Aller/retour : N3, etc...)

## Caution et prêt de matériel

1. La Ligue d'Occitanie est équipée de **scoreurs et d'afficheurs des 20-30 secondes**, électroniques et portables, qui pourront être prêtés aux clubs organisateurs non-équipés
2. La Ligue d'Occitanie est également propriétaire de 2 paires de **cages gonflables de minipolo**, de 2 paires de **cages métalliques flottantes pliable et de 6 terrains de Beachpolo Watco**, qui sont gracieusement mis à disposition des clubs demandeurs.
3. Une **caution fixée à 500€**, destinée à réparer les dégradations éventuelles, sera demandée **au retrait du matériel** et rendue au retour de celui-ci, si aucune avarie n'est constatée.

## Rappel des Obligations Minimales de Présentation d'Officiels

1. Pour tout club : **1 arbitre régional** (ou Stagiaire) et **3 officiels B**

2. Club de N3 :

Afin d'assurer les 112 prestations en double arbitrage des 56 matchs de N3, il est prévu le système de bonifications-sanctions suivant :

- 2.1. les clubs engageant des équipes en N3 Occitanie ont obligation de présenter suffisamment d'arbitres pour assurer au moins 80% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 (arrondi au nombre entier supérieur). Soit en 2020-2021, un quota de 12 matchs pour une équipe engagée en N3 et 23 pour 2 équipes. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une pénalité prévue au tableau ci-dessous.
- 2.2. les clubs assurant plus de 120% du nombre de matchs disputés par leurs équipes en N3 (arrondi au nombre entier supérieur) soit un quota de 17 matchs pour une équipe engagée en N3 et 34 matchs pour 2 équipes, bénéficieront d'un bonus, prévu au tableau ci-dessous, à valoir sur leurs engagements de 2021-2022.

2.3. Seules les rencontres des championnats N3 Occitanie et U21 compteront pour le calcul des quotas de chaque club. Les arbitres désirant officier pour un club donné pourront ne pas être licenciés dans ce même club, mais devront être déclarés sur la fiche récapitulative d'engagement, en début de saison.

3. Pour les Championnats Jeunes : **jeunes arbitres** de la catégorie d'âge supérieure (ex : un U15 pour des U 13) et **jeunes officiels**.

4. Clubs d'ELITE Fédérale : 2 Arbitres Fédéraux, 4 Officiels B et 4 Jeunes Arbitres / Officiels

Chaque année, les clubs doivent présenter des jeunes officiels en formation

## Bonifications, sanctions & amendes

1. Les bonifications, sanctions et amendes sont définies dans le tableau ci-dessous.

Cas	Montant
Forfait annoncé 72 h avant	-100 €
Forfait de dernière minute	-200 € (dont 100 € de dédommagement à partager entre les équipes présentes)
Forfait général	-500 €
Abandon au cours d'un tournoi	-400 €
Match perdu par disqualification, pénalité ou déclassé	-80 €
Défaut de présentation de Jeunes Arbitres	-100 €
Défaut de conformité par rapport aux obligations d'Arbitres	-500 €
Défaut de matériel et/ou d'installation selon chapitre 2.3.1.	-15 € par manquement sur le match
Bonification « 120% obligation d'arbitrage »	+ 300 €

2. En cas de force majeure (intempérie, accident...), le Défi Water-polo se réserve le droit de lever une sanction.



# Fiche d'engagement en Chpt Régional Sénior

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée – 72 Rue Paul Riquet 31 000 Toulouse – 05 61 62 61 92 –  
comite@mpffn.fr

**Un exemplaire pour l'ensemble des équipes engagées à remplir et à retourner à Carlos FERNANDEZ – La Durantié  
– 81250 CURVALLE, avec la fiche récapitulative et le justificatif de paiement**

Club : \_\_\_\_\_

Nombre d'équipes engagées :  1     2     3     4

Droits d'engagements :    500 €    900 €    1200 €    1450 €

Responsable water-polo du club : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Responsable de l'équipe 1 : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Responsable de l'équipe 2 : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Responsable de l'équipe 3 : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Responsable de l'équipe '4 : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## **Rencontres à domicile** (facultatif) :

Jour habituel de match : \_\_\_\_\_

Horaire du match : \_\_\_\_\_ Ouverture des portes : \_\_\_\_\_

Adresse de la piscine : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



# Fiche d'engagement en N3 Occitanie - Equipe 1

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée – 72 Rue Paul Riquet 31 000 Toulouse – 05 61 62 61 92 –  
comite@mpffn.fr

Un exemplaire par équipe à remplir et à retourner à retourner à **Carlos FERNANDEZ – La Durantié – 81250 CURVALLE**,  
avec la fiche récapitulative et le justificatif de paiement

Club (N° Equipe) : \_\_\_\_\_

Droits d'engagement : **cf formule tableau**

Responsable water-polo du club : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Responsable de l'équipe concernée : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Rencontres à domicile** (facultatif) :

Jour habituel de match : \_\_\_\_\_

Horaire du match : \_\_\_\_\_ Ouverture des portes : \_\_\_\_\_

Adresse de la piscine : \_\_\_\_\_

## Liste des Joueurs « brûlés » Pour le Chpt Régional d'Occitanie Pyrénées- Méditerranée Et / ou N3 Occitanie si 2 équipes

N° Licence IUF	NOM Prénom	Naissance	N°
			1
			2
			3
			4
			5
			6
			7

Aucun des joueurs figurant sur cette liste n'est autorisé à jouer  
dans les équipes de rangs inférieures



# Fiche d'engagement en N3 Occitanie - Equipe 2

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée – 72 Rue Paul Riquet 31 000 Toulouse – 05 61 62 61 92 –  
comite@mpffn.fr

**Un exemplaire par équipe** à remplir et à retourner à retourner à **Carlos FERNANDEZ – La Durantié – 81250 CURVALLE,**  
avec la fiche récapitulative et le justificatif de paiement

Club (N° Equipe) : \_\_\_\_\_

Droits d'engagement : **cf formule tableau**

Responsable water-polo du club : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Responsable de l'équipe concernée : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Rencontres à domicile** (facultatif) :

Jour habituel de match : \_\_\_\_\_

Horaire du match : \_\_\_\_\_ Ouverture des portes : \_\_\_\_\_

Adresse de la piscine : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<b>Liste Joueurs « brûlés » Pour Chpt Régional d'Occitanie Occitanie Pyrénées- Méditerranée</b>			
N° Licence IUF	NOM Prénom	Naissance	N°
			1
			2
			3
			4
			5
			6
			7
Aucun des joueurs figurant sur cette liste n'est autorisé à jouer dans les équipes de rangs inférieures			



# Fiche récapitulative d'engagement aux Championnats Annuels, Cautions & Ristourne

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée – 72 Rue Paul Riquet 31 000 Toulouse – 05 61 62 61 92 – comite@mpffn.fr

Fiche à retourner à retourner à **Carlos FERNANDEZ – La Durantie – 81250 CURVALLE**, avec toutes les fiches d'engagement par équipe et les justificatifs de paiements correspondants

Club : \_\_\_\_\_

Catégorie <sup>1</sup>	Nbre <sup>2</sup>	Total Engagement par catégorie	Responsable par catégorie
<input type="checkbox"/> N3 Occitanie			NOM Prénom : _____ Téléphone : _____ Email : _____
<input type="checkbox"/> Régional Sénior			NOM Prénom : _____ Téléphone : _____ Email : _____
<input type="checkbox"/> Chpt Féminin		GRATUIT	NOM Prénom : _____ Téléphone : _____ Email : _____
<input type="checkbox"/> U17			NOM Prénom : _____ Téléphone : _____ Email : _____
<input type="checkbox"/> U15			NOM Prénom : _____ Téléphone : _____ Email : _____
<input type="checkbox"/> U13			NOM Prénom : _____ Téléphone : _____ Email : _____

Montant total Engagements (A) : \_\_\_\_\_ €

Ristourne « CoVid » (B) : - \_\_\_\_\_ €

Total à régler (A-B) : \_\_\_\_\_ €

Cautions Matériel d'affichage<sup>3</sup> :  500 € (au retrait du matériel)

<sup>1</sup> cocher les cases correspondant aux équipes engagées

<sup>2</sup> indiquer le nombre d'équipes engagées par catégorie

<sup>3</sup> Règlement par virement bancaire ou par chèque séparés des droits d'engagement, à l'ordre de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée



Ligue Occitanie Natation PM

CLUBS	Ristourne à reporter sur fiche d'engagement
CN Auch	
Ristourne	459 €
Montpellier WP	
Ristourne	897 €
Albi SA	
Ristourne	753 €
EN Perpignan	
Ristourne	459 €
Stade Toulousain	
Ristourne	1 434 €
SDN Tournefeuille	
Ristourne	849 €
Tarbes NC	
Ristourne	849 €
Sète Natation	
Ristourne	301 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 001 €</b>

# Plan de formation des officiels de Water-Polo en Occitanie Pyrénées Méditerranée

Edition 2021



# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

### Introduction

Cette circulaire reprend et adapte les dispositions de la Circulaire Fédérale de Formation des Officiels de water-polo publiée par la Commission des Juges et Arbitres de la Fédération Française de Natation.

Elle a pour but de préciser l'organisation de la formation durant la saison sportive et les conditions de participation aux sessions organisées par la Ligue.

Toute session de formation et/ou d'évaluation doit avoir été validée par les référents territoriaux et satisfaire aux critères fixés par l'autorité fédérale qui au regard des résultats obtenus accordera la certification des candidats.

### Organisation des formations d'officiels de water-polo

#### **Formation d'officiels B (voir processus simplifié pages suivantes) :**

Le titre d'officiel B de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être licencié à la FFN,
- Être âgé d'au moins 16 ans à la date de l'examen pour les candidats à l'examen pour l'examen d'Officiel B,
- Avoir fait acte de candidature sous couvert de l'ERFAN de sa Ligue,
- Avoir participé à la formation d'officiel B,
- Avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen,
- Avoir officié, en qualité d'officiel B stagiaire, 5 rencontres sur la même année civile.

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Connaître les bases du règlement du Water-polo (les dispositions du champ de jeu, les règles de jeu importantes)
- Apprendre comment gérer les fonctions des officiels B : chronométreur, secrétaire, juge de but.
- Savoir ce qu'il faut faire avant, pendant et après un match.

#### **FORMATION THEORIQUE**

- Elle s'effectue en deux séquences de 2 heures chacune,
- Chaque séquence est conduite par un formateur habilité par la FFN à l'aide des supports de formation fédéraux.

#### **FORMATION PRATIQUE**

- Elle s'effectue à l'occasion de séquences d'entraînement ou lors de matchs de jeunes sous le contrôle d'un officiel A ou d'un officiel B certifié.

#### **EXAMEN THEORIQUE**

Il se constitue de deux (2) épreuves :

- **Epreuve 1 : QCM de 35 questions (parmi les 75)**

Durée de l'épreuve : 15 minutes

Critères de réussite : 5 erreurs maximum

- **Epreuve 2 : Feuille de match**

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Critères de réussite : 4 erreurs maximum

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un « déroulé de match », les candidats occupant la fonction de secrétaire dans les conditions d'une rencontre et devant remplir la feuille de match en fonction des annonces faites.

Après avoir été déclaré « reçu à l'examen théorique », le candidat est ensuite convoqué à l'examen pratique.

#### **EXAMEN PRATIQUE**

Le candidat sera évalué sur l'ensemble des fonctions de l'officiel B de Water-Polo de séquences d'entraînement ou lors de matchs de jeunes sous le contrôle d'un officiel A ou d'un officiel B certifié.

Le candidat ayant satisfait avec succès aux épreuves théoriques et pratiques sera nommé « Officiel B stagiaire » et devra justifier, à travers le livret de formation qui lui sera décerné, sa participation à 5 rencontres officielles, visées par les arbitres de la rencontre.

Il devra effectuer au moins une fois l'ensemble des fonctions de l'officiel B.

Le livret de formation a une validité d'un an, soit 12 mois à compter de la date de l'examen.

A l'issue de cette procédure le candidat se verra décerner le titre **d'officiel B de Water-Polo** et pourra être inscrit sur la base fédérale (extranat) en tant que tel.

# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

### Formation d'officiels A (ARBITRES) :

Le titre d'Officiel A de Water-Polo (arbitre) regroupe plusieurs niveaux de qualification :

- ✓ Padawan (uniquement en Occitanie)
- ✓ Jeune Officiel
- ✓ Arbitre Régional Stagiaire
- ✓ Arbitre Régional
- ✓ Arbitre Fédéral Stagiaire (régi au niveau fédéral)
- ✓ Arbitre Fédéral (régi au niveau fédéral)
- ✓ Arbitre International (régi au niveau international)

A chaque étape de la formation correspond un pré requis ainsi qu'un niveau de certification. Le passage d'un niveau à un autre est soumis à des conditions de réussite propres à chaque catégorie.

Nul ne peut se présenter à un événement certificatif s'il n'est pas en mesure de justifier des conditions imposées.

La **formation initiale** est du ressort des Ligues qui s'adressent aux ERFAN pour la mise en œuvre de l'organisation des sessions de formation selon les critères fixés dans la présente circulaire.

Elle donne accès aux niveaux de certification suivants :

- ✓ Jeune Arbitre et Padawan
- ✓ Arbitre Régional Stagiaire
- ✓ Arbitre Régional

Les titres d'Arbitre Régional Stagiaire et d'Arbitre Régional sont accessibles à tout licencié majeur. Ils permettent d'être désigné respectivement dans sa Ligue.

Les titres de Jeune Arbitre et Padawan permettent d'être désigné sur les compétitions de jeunes au niveau de la région (jusqu'aux catégories 15 ans et moins pour les jeunes arbitres et 13 ans et moins pour les padawans).

### DESCRIPTIF DE LA FORMATION

- Evaluation théorique (pour l'obtention du titre de padawan, jeune arbitre et arbitre stagiaire) :
  - 2h heures de formation théorique
  - 1h d'échange sur le visionnage de séquences de jeu
  - 1 QCM de vérification des acquis à la suite de la formation théorique
- Evaluation pratique (pour l'obtention du titre d'arbitre titulaire) :
  - 10 matches de validation. Le stagiaire devra officier, en doublon avec un arbitre confirmé, lors de compétitions officielles de Water-polo inter-régionales.

### PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- Être licencié(e) à la Fédération Française de Natation
- Être officiel(le) B

### PADAWAN et JEUNE ARBITRE

Rappel de l'article 2.3.4 des règlements sportifs :

« Dans les Ligues, il est fortement préconisé l'arbitrage des compétitions U15, U13 et U11 par des jeunes arbitres (15 ans) identifiés et formés par l'intermédiaire d'un plan de formation des Jeunes Officiels, délégué au ERFAN, sous l'autorité des référents territoriaux. »

A chaque début de saison l'ensemble des clubs de la Ligue sera sollicité pour identifier un Jeune Officiel de 15 ans.

Ces derniers seront convoqués sous l'autorité des référents territoriaux aux sessions de formation organisées par les ERFAN : Ces sessions de formation, au nombre de 4 demi-journées sur une saison, et organisées autour de regroupement de jeunes joueurs, devront permettre aux Jeunes Officiels de valider les compétences nécessaires pour encadrer, sous le contrôle d'un officiel A référent, une compétition de jeunes au niveau de la Ligue.

Le titre de Jeune Officiel de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins 15 ans à la date de l'examen de Jeune Officiel, ou d'au moins 14 ans à la date de l'examen de Padawan
- Être proposé par son club qui aura fait acte de candidature auprès du référent territorial.
- Avoir participé à la totalité de la formation de Jeune Officiel (théorique sur les supports de formation fédéraux adaptés et pratique par un accompagnement pédagogique spécifique lors de rencontres d'entraînement)
- Avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen :
  - Epreuve théorique : QCM adapté de 40 questions (30 bonnes réponses exigées).
  - Epreuve pratique : le candidat est évalué sur un minimum de 2 rencontres sur son comportement et sa faculté à officier sous couvert d'un officiel A.

# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

### ARBITRE REGIONAL STAGIAIRE

Le titre d'Arbitre Régional Stagiaire de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Être licencié(e) à la FFN,
- ✓ Être âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'examen d'Officiel A,
- ✓ Être titulaire depuis au moins un an de la qualité d'Officiel B,
- ✓ Avoir fait acte de candidature auprès de l'ERFAN organisatrice de la formation sous couvert de sa Ligue.
- ✓ Avoir participé à la totalité de la formation d'officiel A
- ✓ Avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen.
  - Epreuve théorique : QCM de 40 questions (32 bonnes réponses exigées).
  - Epreuve pratique : le candidat est évalué sur un minimum de 2 rencontres à travers de la fiche d'évaluation fédérale faisant référence à 25 items. Ces 25 items sont évalués selon 3 niveaux (Bien, Convenable et à Améliorer). Le candidat sera déclaré admis à l'épreuve pratique si moins de 9 items sont évalués « à Améliorer »

L'arbitre Régional Stagiaire est désigné uniquement dans sa Ligue.

### ARBITRE REGIONAL

Le titre d'Arbitre Régional de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Être licencié(e) à la FFN,
- ✓ Être âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'examen d'Officiel A,
- ✓ Avoir le titre d'Arbitre Régional Stagiaire depuis au moins un an,
- ✓ Avoir officié dans sa Ligue 10 rencontres officielles sur une année,
- ✓ Ne pas occuper au sein d'un club, une activité ouvrant droit au versement de salaires ou d'indemnités,
- ✓ Avoir été évalué au moins deux fois à mi-parcours,
- ✓ Avoir satisfait aux épreuves théorique et pratique de l'examen supervisées par l'évaluateur de l'ERFAN organisatrice :
  - Epreuve théorique : QCM de 40 questions, (35 bonnes réponses exigées).
  - Epreuve pratique : Evaluation par le(s) délégué(s) de l'ERFAN organisatrice à travers la fiche d'évaluation fédérale. Le candidat sera déclaré admis à l'épreuve pratique si moins de 7 items sont évalués « à Améliorer ».

L'arbitre Régional est désigné par sa Ligue. Il ne pourra être désigné pour officier sur une des compétitions à finalité nationale qu'à la condition d'être candidat à l'examen d'officiel fédéral stagiaire.

Les tableaux synoptiques ci-après rappellent les procédures de formation des officiels de Water-polo.

### Validation annuelle de la liste des officiels de water-polo :

Les arbitres et officiels doivent être licenciés à la FFN pour la saison en cours et être répertoriés sur les listes de l'Organisme Paritaire des Arbitres et Délégués Water-Polo. Dès sa mise en service ils devront être inscrits sur la base nationale fédérale « extranat ».

La validation de la liste des officiels A de water-polo est soumise à l'obligation de satisfaire aux exigences de :

- Disponibilité selon les règlements sportifs (pratique minimale définie par les règlements sportifs),
- Suivi des formations continues obligatoires.

### Formation continue des Officiels A régionaux de water-polo :

La formation continue des arbitres de water-polo constitue un élément essentiel de l'accompagnement des membres du corps arbitral. Elle a pour objectif de garantir la mise à niveau des compétences attendues et la qualité des prestations de chaque officiel A.

Elle rentre dans le cadre de la formation des officiels de water-polo qui est du ressort de l'Organisme Paritaire des Arbitres et Délégués Water-Polo. Pour cela elle s'appuie sur les cadres techniques de la fédération d'une part et sur le réseau des ERFAN d'autre part pour définir la politique opérationnelle.

La formation continue des arbitres régionaux est placée sous la responsabilité des présidents des Ligues qui s'appuient sur les personnes habilitées par la Fédération, à savoir les évaluateurs et les formateurs de leur Ligue.

Les Ligues, sont tenues d'organiser au moins une fois par an une réunion de formation continue pour les officiels B et A de leur compétence.

Elle doit s'effectuer conformément aux préconisations de l'Organisme Paritaire des Arbitres et Délégués Water-Polo qui est chargée de définir le dispositif de formation des officiels et notamment de valider tous les contenus de formation.

Pour cela, chaque Ligue est tenue de publier en début de saison sportive un calendrier des formations qui seront organisées dans leur secteur et la liste des officiels sollicités pour y participer.

**La participation des officiels A à une session de formation continue est obligatoire au moins une fois tous les deux (2) ans.** Elle conditionne le renouvellement de leur inscription sur extranat en qualité d'officiel.

# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Un arbitre régional ne satisfaisant pas aux conditions fixées ne pourra plus être désigné par l'autorité compétente et perdra sa qualité d'officiel A de water-polo en cas de non- participation à une session de remise à niveau durant deux (2) années consécutives.

### Calendrier des formations de Water-Polo :

Chaque années plusieurs dates de formation sont incluses dans le calendrier régional sportif, soit au minimum :

- une formation-recyclage d'Officiels B et une formation initiale d'officiels A dans chacun des deux secteur géographique (est et ouest)
- une formation-recyclage d'officiels A régional

En fonction des demandes, d'autres dates pourront être programmées en cours de saison.

### Obligation de présentation d'officiels B et d'arbitre (rappel règlement sportif) :

Engagement	Nombre minimum d'arbitres à présenter
N3	2 arbitres régionaux minimum
Chpt Régional Sénior	1 arbitre stagiaire régional par équipe
Championnats Jeunes U15 et U17	1 jeune arbitre régional par équipe
Championnats Jeunes U13	1 padawan par équipe

Pour participer aux Coupes Jeunes CP13, CP15 et CP17 (championnats confrontant les « petites sélections » aux équipes des clubs de l'Elite) les joueurs devront être titulaireS ou engagés dans les formations d'officiels selon le tableau suivant :

Catégorie d'âge	Requis minimum
Coupe U13	Pour participer à ce championnat les joueurs devront être titulaire du titre de jeune officiel B ou s'engager dans la formation correspondante.
Coupe U15	Pour participer à ce championnat les joueurs devront être titulaire du titre de jeune officiel B et être engagé dans la formation de jeune arbitre ou « padawan »
Coupe U17	Pour participer à ce championnat les joueurs devront être titulaire du titre jeune arbitre ou « padawan » ou en cour de formation

# DÉFI WATER-POLO

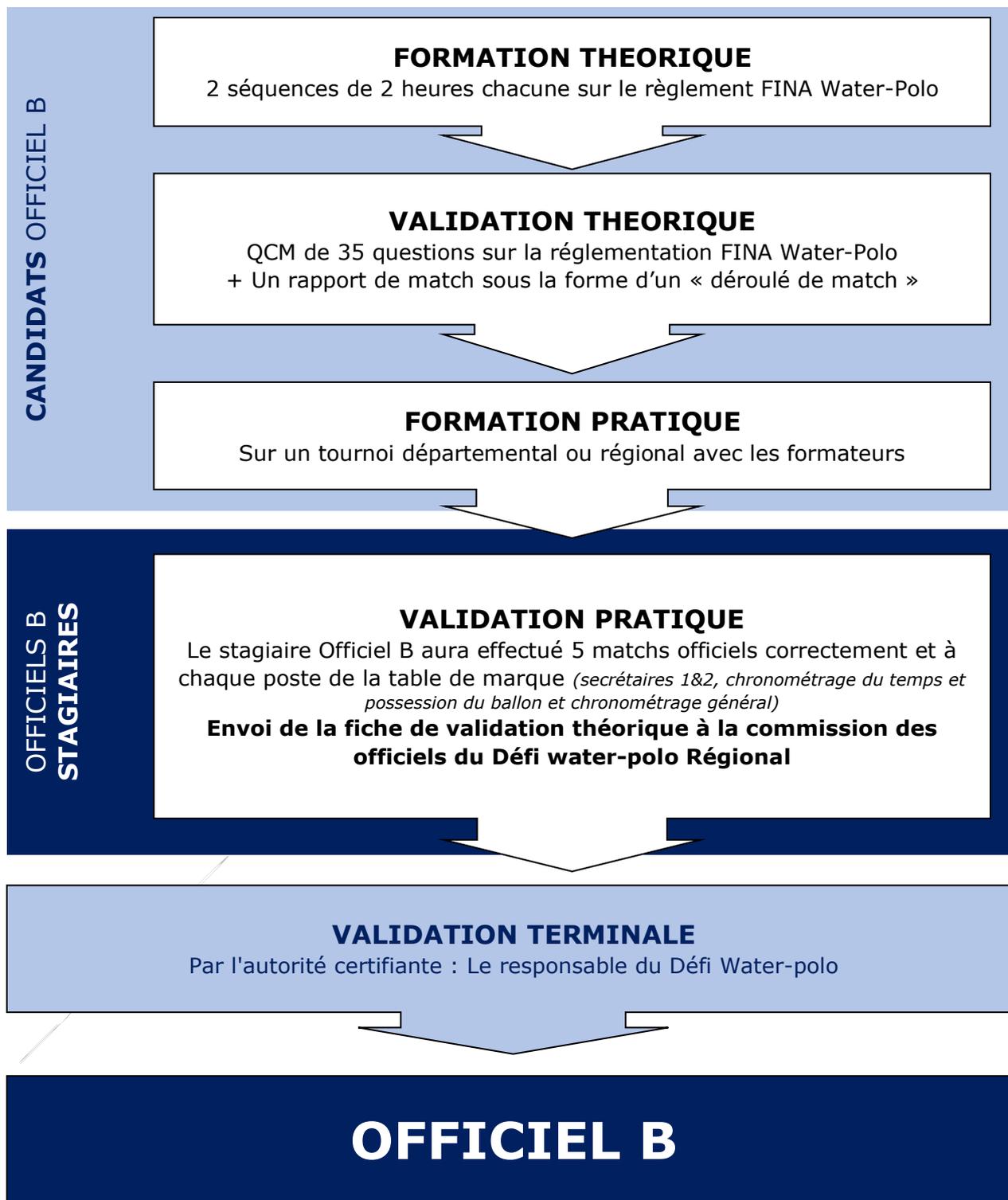
## Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

### Organisation de la Formation des Officiels en Occitanie Midi-Pyrénées (au 14 septembre 2020)

Départements	Responsables région	Formateurs Officiels B	Formateurs Officiels A	Evaluateurs	Référent Fédéral Territorial
Gard (30)	Appenzeller Jean Marie (vice-président LOPMN)	Frémaux Agathe	David Rodolphe	Mihalka Marian	Fernandez Carlos
Hérault (34) +/- Lozère (48)	Britto Joseph (CTS)	Bouzy Laurent	Bouzy Laurent	Bouzy Laurent	
+/-Aveyron (12) Haute Garonne (31)	Fernandez Carlos (Responsable Défi Water-polo)	Nicolas Achotegui			
Gers (32) +/-Lot (46)		Sorinca Nicolas	Sorinca Nicolas	Sorinca Nicolas	
Hautes Pyrénées (65)		Dietrich Alexandre			
Tarn (81) +/-Tarn & Garonne (82)		Fernandez Carlos	Fernandez Carlos	Fernandez Carlos	
+/-Arriège (9) Aude (11)		David Rodolphe	David Rodolphe	David Rodolphe	
Pyr. Orientales (66)					

### FORMATION OFFICIEL B



### FORMATION OFFICIEL A

**CANDIDATS OFFICIEL A (Arbitres stagiaires, jeunes arbitres et Padawans)**  
Aucun remboursement de la part de la Ligue Régionale

#### FORMATION THEORIQUE

2 heures de cours théoriques sur le règlement FINA Water-Polo  
+2 heures de cours sur des cas concrets

#### FORMATION PRATIQUE

Avec des formateurs sur des matchs des tournois jeunes, seniors ou sur des regroupements régionaux

#### VALIDATION THEORIQUE

QCM sur la réglementation FINA Water-Polo

**OFFICIELS A STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES**  
Remboursement selon règlement financier en vigueur

#### FORMATION PRATIQUE

Sur les tournois régionaux ou championnats de zone en doublette avec un arbitre régional A ou fédéral. (Durée minimum de la formation : 1 an)

#### VALIDATION PRATIQUE

Evaluation en situation d'arbitrage en doublette avec un officiel A sur les matchs régionaux ou Inter-Ligues (U15,U17, Nationale 3)

#### VALIDATION TERMINALE

Par l'autorité certifiante : Le responsable du Défi Water-polo

## OFFICIEL A REGIONAL

Remboursement selon règlement financier en vigueur

# DÉFI WATER-POLO

## Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

### SYNTHESE ITEMS D'ÉVALUATIONS OFFICIEL A

	Evaluation pratique Sur 25 items, Maximum items au niveau « à améliorer »	Evaluation pratique Items nécessaires à valider au minimum « convenable »	QCM	Pré requis minimum
<b>Jeune officiel régional</b>	Sous le contrôle d'un officiel A référent		30/40	15 ans
<b>Arbitre régional stagiaire</b>	9	Règle du jeu Prise de décision	32/40	18 ans Officiel B
<b>Arbitre régional</b>	7	Règle du jeu Gestion des bancs Prise de décision	35/40	Au moins 1 an stagiaire 10 matches / an
<b>Arbitre fédéral stagiaire</b>	2	Règle du jeu Règle de l'avantage Gestion des bancs Prise de décision Différenciation fautes simples et graves Fautes Penalty	52/60	Au moins 2 ans Régional 10 matches N3 et/ou 7 matches N3 + 3 matches fédéraux Championnat de France Espoir Garçons
<b>Arbitre fédéral</b>	Au minimum 2 évaluations par délégué fédéral		/	Au moins 1 an stagiaire



# CONVENTION

Entente Interclub  
« Petite Sélection Uxx »

## SOMMAIRE

PRESENTATION DES PARTIES .....	3
Article 1 : Objet .....	4
Article 2 : Durée .....	4
Article 3 : Engagements des parties .....	4
Article 4 : Exclusivité .....	4
Article 5 : Conditions financières .....	4
Article 6 : Résiliation .....	5
Article 7 : Modification de la Convention .....	5
Article 8 : Assurance .....	5
Article 9 : Notification .....	6

## PRESENTATION DES PARTIES

ENTRE

### ALBI SPORTS AQUATIQUES

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant fait l'objet d'une déclaration à la préfecture d'ALBI en date du 5 octobre 2018, dont le siège social est situé Espace Nautique Atlantis Rte de Cordes 81000 ALBI

Représentée par Carlos FERNANDEZ, Vice-Président de l'association,

Ci-après dénommée ALBI SPORTS AQUATIQUES,

ET

### Le SPORT DETENTE NATATION TOURNEFEUILLE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant fait l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture de TOULOUSE et d'une publication au Journal Officiel en date du 01/01/2005 dont le siège social est situé Maison des associations Place de la mairie 31170 TOURNEFEUILLE.

Représentée par Monsieur Jean-Jacques MERCKEL, Président de l'association,

Ci-après dénommée SPORT DETENTE NATATION TOURNEFEUILLE,

ET

### Le STADE TOULOUSAIN NATATION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant fait l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture de TOULOUSE et d'une publication au Journal Officiel en date du 29/05/2004 dont le siège social est situé 114 rue des troènes, BP 42354, 31022 TOULOUSE CEDEX 2.

Représentée par Monsieur Cyril Walter, Président de l'association,

Ci-après dénommé STADE TOULOUSAIN NATATION,

ET

### Le TARBES NAUTIC CLUB

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant fait l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture de **LIEU** et d'une publication au Journal Officiel en date du **DATE dont le siège social est situé ADRESSE.**

Représentée par **Monsieur NOM PRENOM, Président de l'association,**

Ci-après dénommé TARBES NAUTIC CLUB,

Ci après dénommées, collectivement, les « Parties ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

### **Article 1 : Objet**

Le présent document est une Convention de partenariat qui a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le SPORT DETENTE NATATION TOURNEFEUILLE, le TARBES NAUTIC CLUB, le STADE TOULOUSAIN NAUTIC et ALBI SPORTS AQUATIQUES. L'objectif est de présenter une équipe d'entente nommée « Petite Sélection », en Coupe UXX d'Occitanie, formée d'adhérents des parties, auxquels pourraient se rajouter quelques joueurs méritants isolés, dont les clubs d'origine n'ont pas assez d'effectif pour participer aux championnats UXX ;

### **Article 2 : Durée**

La présente Convention entrera en vigueur à compter de sa signature pour la saison sportive en cours, de début octobre 2020 à fin juin 2021. A l'expiration de cette période, la Convention ne sera pas renouvelée par tacite reconduction. Elle devra faire l'objet, le cas échéant, d'un avenant de prorogation précisant notamment la durée et les éventuelles nouvelles modalités de collaboration.

### **Article 3 : Engagements des parties**

Les parties s'engagent, pendant toute la durée du partenariat, à :

- a) Prendre à leur charge et organiser les déplacements de leurs entraîneurs et joueurs respectifs
- b) Présenter un entraîneur à leur charge, au moins une fois sur les trois journées de Coupe UXX d'Occitanie, selon un programme défini conjointement lors de la première journée et résumé dans un tableau en annexe de façon à ce que la « petite sélection » soit toujours encadrée et sous la responsabilité d'un entraîneur compétent

### **Article 4 : Exclusivité**

Cette Convention n'est pas exclusive.

### **Article 5 : Conditions financières**

Cette convention n'est assortie d'aucune condition financière.

## Article 7 : Résiliation

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge dans le cadre de la Convention de partenariat, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de réparer ce manquement dans un délai maximum de 30 jours calendaires, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception. Si à l'issue de ce délai de 30 jours calendaires, le manquement n'a pas été réparé, l'autre Partie pourra de plein droit résilier la Convention de partenariat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

## Article 8 : Modification de la Convention

Toute modification de la présente Convention fera l'objet d'un avenant signé entre les Parties. L'avenant précisera, si besoin est, le délai et les conditions de mise en œuvre des modifications apportées aux présentes.

## Article 9 : Assurance

Les parties déclarent avoir contracté auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile professionnelle, et s'engagent à conserver cette assurance pendant toute la durée de la présente Convention.

## Article 10 : Notification

Toute notification devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception aux adresses suivantes :

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE  
114 rue des troènes  
BP 42354  
31022 TOULOUSE CEDEX 2.

SPORT DETENTE NATATION TOURNEFEUILLE  
Maison des associations  
Place de la mairie  
31170 TOURNEFEUILLE

ALBI SPORTS AQUATIQUES  
Espace Nautique Atlantis  
Rte de Cordes  
81000 ALBI

TARBES NAUTIC CLUB  
**Adresse1**  
**Adresse2**  
**CP TARBES**

Fait à TOULOUSE en double exemplaire,

**Le DECEMBRE 2019**

Pour le STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE  
Monsieur Cyril WALTER  
Président

Pour le TARBES NAUTIC CLUB  
**Monsieur**  
Président

Pour ALBI SPORTS AQUATIQUES  
Monsieur Carlos FERNANDEZ  
Vice-Président

Pour le SPORT DETENTE NATATION TOURNEFEUILLE  
**Monsieur**  
Président

## Annexe : Tableau Encadrement

J	Date	Lieu	Entraîneur	Club
J1				
J2				
J3				